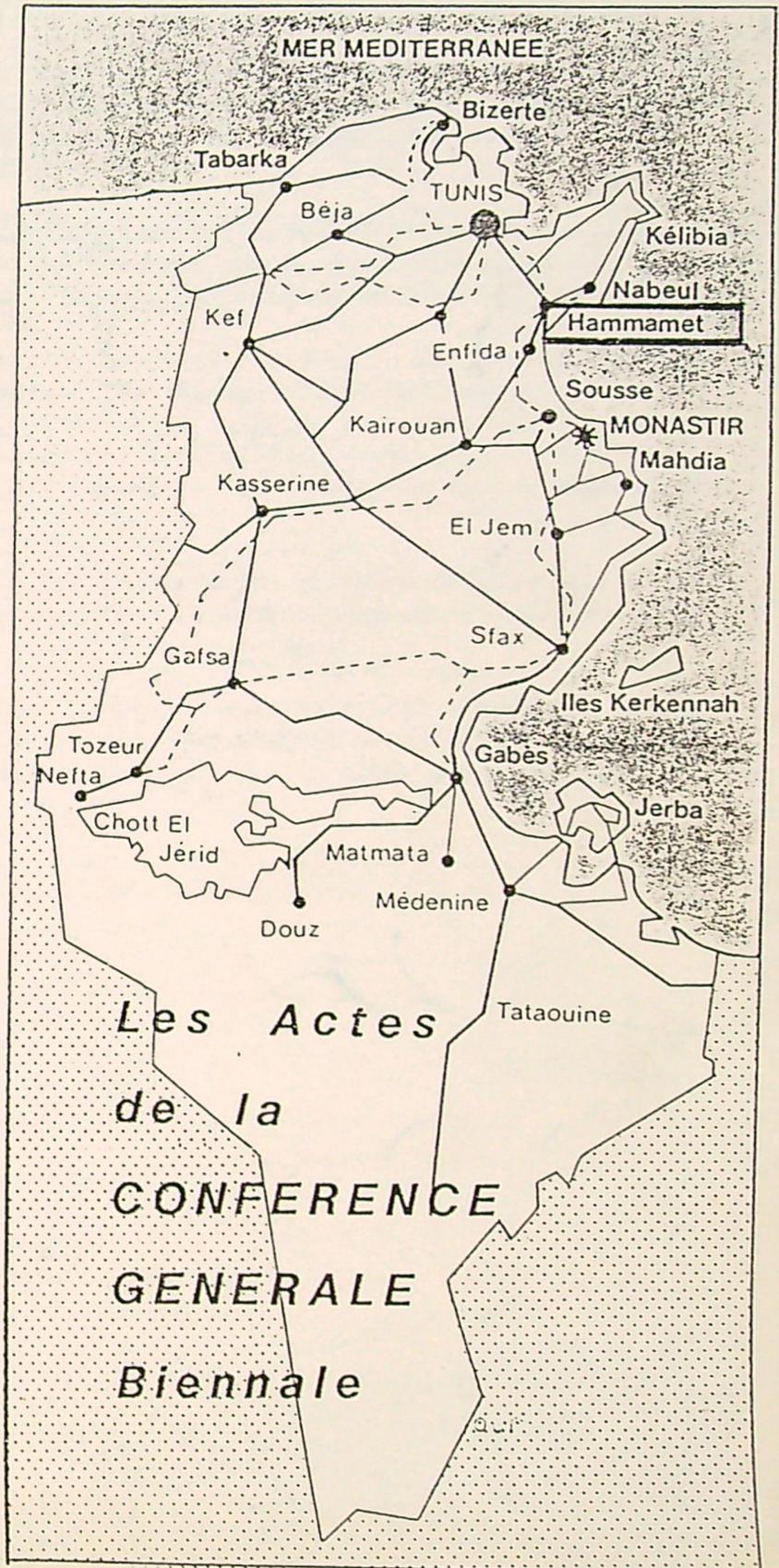


HAMMAMET (Tunisie)

2 - 5 mai 1983

UNEP





AVANT-PROPOS

Deux mois après le rendez-vous d'Hammamet, le CIRTEF aura eu cinq ans.

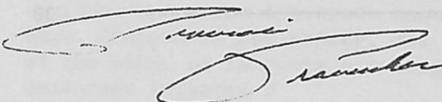
Né en JUIN 1978 d'une volonté manifeste d'entraide, de coopération et d'interpénétration des cultures par la radio et la télévision, on le retrouve constitué aujourd'hui de 40 organismes-membres répartis sur 30 pays et 4 continents.

Au cours de ses premières années d'existence, l'association aura réalisé 37 programmes d'activités auxquels auront participé plusieurs centaines d'agents répartis entre toutes les sociétés adhérentes.

Au delà de cette expansion quantitative dont la Conférence Générale d'Hammamet a voulu évaluer les retombées qualitatives, c'est la crédibilité croissante du CIRTEF qu'il convient plus particulièrement de célébrer en cet anniversaire. Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses structures, on croit davantage à l'importance de ses objectifs et activités.

Qu'en soient remerciés les responsables et exécutants de nos divers projets ainsi que les organismes bilatéraux et multilatéraux de coopération qui nous ont accordé confiance et appui.

Que le prochain biennium, surtout, voit s'affermir l'efficace collaboration des uns et des autres dans ces actions de mieux en mieux conformes aux besoins et aux aspirations de la radio-télévision francophone internationale.



Le Secrétaire Général du CIRTEF
20, quai Ernest-Ansermet
Case postale 234
1211 Genève 8, Suisse
Tél. : (022) 28.12.11
Télex : 428274 (CIRT CH)
Télégr. : CIRTEF GENEVE

S O M M A I R E

- Avant-propos -----	page 1
- La séance d'ouverture	
• Allocution de Monsieur le Directeur Général (R.T.T.)	3
• Allocution du Président du CIRTEF (I.N.A.) -----	5
- Ordre du jour -----	8
- Procès-verbal des décisions de la Conférence Générale	9
- Rapports des Commissions	
• Echanges et Coréalizations -----	16
• Coopération Inter-Chânes -----	21
• Formation - information -----	24
- Le nouveau Bureau de Direction du CIRTEF -----	30
- Rapports des jurys	
• Télévision -----	31
• Radio -----	33
- Allocution de clôture -----	35
- Liste des participants -----	38

ANNEXES

A Rapport d'activités du Secrétariat Général de septembre 1981 à mai 1983 -----	49
B Bilans	
• 1981 -----	58
• 1982 -----	59
C Réaménagement du Budget 1983 -----	61
Budgets 1984 et 1985 -----	63

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERALDE LA R.T.T.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général de l'U.R.T.N.A.,
Monsieur le représentant de l'A.S.B.U.,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur d'ouvrir aujourd'hui la 3e Conférence Générale du Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française.

Je tiens tout d'abord à remercier tous ceux qui ont effectué un voyage long et souvent épuisant pour répondre à cette invitation. Je leur souhaite la bienvenue en Tunisie et à Hammamet en particulier qui, je l'espère, a déjà atténué la fatigue de ceux qui ont traversé les continents pour nous rejoindre. Beaucoup d'entre vous connaissent déjà cette station balnéaire réputée par la beauté de ses plages et la douceur de son climat. A ceux-là et à tous ceux qui découvrent pour la première fois ce merveilleux site, nous leur souhaitons un agréable séjour.

Cette Tunisie qui vous réunit aujourd'hui, représente déjà à elle seule l'emblème du but qu'il nous faut atteindre : terre de rencontre, de dialogue et de tolérance, la Tunisie d'hier, celle d'Hannibal et d'Ibn Khaldoun tout comme celle d'aujourd'hui, la Tunisie de Bourguiba vit et a choisi de vivre sous le signe de la rencontre des hommes et des cultures.

Son histoire, son emplacement sur le continent africain, son appartenance au monde arabo-musulman, son ouverture sur la méditerranée et sur l'Europe en font un creuset de civilisation. Sa culture est née de différents courants qui l'ont traversée sans pour autant altérer son identité nationale. Comment ne pas penser, dès lors, que tous les espoirs sont permis et que même, si la route est longue et difficile, les chances de réussite demeurent intactes ?

Quant à nous, nous avons la foi. Nous adhérons au CIRTEF parce que nous croyons en sa mission. Il est, nous semble-t-il - je dirais même nous en sommes persuadés - l'institution la plus indiquée pour entretenir le dialogue et maintenir le contact entre nos différents pays.

La coopération que nous recherchons tous, ici présents, repose sur une volonté réelle et la mise en commun de toutes nos ressources. Il est important que les échanges ne se fassent plus dans un sens unique, à savoir l'axe Nord/Sud. Il faut construire un monde homogène qui ne soit plus scindé en deux blocs distincts, celui des producteurs et celui des consommateurs et concevoir un partage équitable où chacun donne et reçoit.

A cet égard, nous nous devons d'unir nos efforts pour réaliser un nouvel ordre culturel international. Cet objectif demeure à la portée de nos volontés conjuguées dans un même élan et soutenues par le développement de la technologie moderne, cette technologie qui a fait que la communauté internationale est devenue une grande famille dont tous les membres sont condamnés à être solidaires.

J'ajouterais à cela que, dans le monde actuel, miné par les conflits et les menaces de toute sorte, notre programme revêt l'aspect d'un défi, défi que nous ne pouvons relever qu'ensemble et dans une harmonie totale.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, encore une fois, je vous souhaite de passer un agréable séjour à Hammamet et présente tous mes vœux de succès à la 3e Conférence Générale du CIRTEF.

Merci.

ALLOCATION DU PRESIDENTDU CIRTEF

par Monsieur Jacques POMONTI
Président de l'Institut National de la Communication
Audiovisuelle (France)

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, d'exprimer mes plus vifs remerciements à nos hôtes de cette troisième Conférence Générale du CIRTEF, à Monsieur le Directeur Général de la Radiodiffusion-Télévision Tunisienne ainsi qu'à l'ensemble de ses collaborateurs pour leur si remarquable accueil. Chacun d'entre nous est conscient de la somme de travail que représente la préparation d'une réunion de cette ampleur et a déjà pu apprécier la chaleur de votre hospitalité et l'appréciera encore tout au long de cette semaine. Au nom de tous, je vous exprime notre plus profonde gratitude.

Je voudrais également remercier de leur présence les représentants des organisations internationales, ceux des gouvernements et les personnalités qui nous ont fait l'amitié de se joindre à nos travaux. Je souhaite, enfin, la bienvenue aux organismes qui ont demandé leur adhésion au CIRTEF à titre de membre actifs ou de membre associés.

Je suis un peu le nouveau du CIRTEF, le "boujahidi" comme on dit ici, ceci plus précisément depuis le 4 janvier dernier, date à laquelle j'ai été appelé à la présidence de l'INA. Je succède à Monsieur Joël LE TAC qui a su montrer dans ses fonctions de Président du CIRTEF à la fois une grande disponibilité et un grand intérêt. Je m'efforcerai, pour ma part, de suivre ses traces pendant le laps de temps qu'il me reste à la présidence du Conseil, mais aussi dans l'avenir comme simple représentant de l'un des organismes français, membres du CIRTEF.

En ouvrant cette Conférence, je voudrais dire quelques mots de bilan et de prospective.

De bilan d'abord : celui-ci repose essentiellement sur la bonne exploitation qui a été faite par les animateurs du CIRTEF des quatre chances qui sont les siennes.

La première de ces chances, c'est la diversité. En témoigne le fait qu'aujourd'hui le CIRTEF compte dans ses rangs 36 organismes de radio-télévision différents, issus de 26 pays et de 4 continents. Ceci représente une diversité politique, géographique, culturelle, sociale mais aussi économique, importante qui constitue en elle-même un élément de richesse indéniable pour les activités du CIRTEF, comme le sont aussi la taille même de ces organismes et l'importance des publics concernés.

Cette diversité fait du CIRTEF un lieu de rencontre privilégié pour l'échange, la confrontation et l'action. C'est là l'un des premiers succès de notre organisation que d'avoir su la développer au cours de ces cinq années d'existence.

La deuxième chance pour le CIRTEF, c'est la coopération internationale avec l'accent que nous entendons mettre sur les échanges de programmes entre nos organismes, avec l'effort que nous souhaitons mener en matière de coréalisation. La coréalisation offre une occasion exceptionnelle de rencontre entre des équipes, des sensibilités et des imaginations différentes.

Les professionnels de la radio-télévision que vous êtes, savent combien la coréalisation et la coproduction, de même que les échanges de programmes au-dessus des frontières sont difficiles à mettre en oeuvre et combien on est souvent déçu. Ce sont pourtant des objectifs tout à fait nécessaires pour lesquels le CIRTEF apparaît comme un instrument d'action parfaitement adapté; ce sont également des objectifs qui pourront donner à la francophonie la base économique - c'est-à-dire le marché à la fois de production et de consommation le plus large - sur laquelle elle pourra asseoir son véritable épanouissement parmi les autres cultures.

La francophonie ne possède pas au départ les mêmes atouts économiques qu'offre la langue anglaise le marché des Etats-Unis d'Amérique avec les perspectives d'une rentabilisation rapide des investissements réalisés. Le CIRTEF peut, par son action, contribuer à réunir les conditions économiques de ce développement grâce au large éventail des pays francophones qu'il représente.

La troisième chance du CIRTEF est liée à la nature même de l'instrument, si bien dirigée par les mains adroites et expertes de notre ami François Provencher que je salue ici pour la continuité, la constance et la qualité du travail qu'il effectue à la tête du Secrétariat Général du CIRTEF.

Le Conseil s'est, en effet, doté d'une structure souple et mobile qui peut correspondre et correspond déjà à des besoins mal remplis par tout autre organisme et pourtant ressentis comme nécessaires par tant d'entre nous. Citons notamment, la possibilité de proposer des missions de courte durée, ponctuelles, précises; l'avantage d'assurer rapidement une sorte de dépannage à la carte, de mise à disposition d'expertises, de conseils,

d'échanges, toutes formes d'interventions que permettent plus difficilement des accords et des conventions entre organismes plus lourds. Il faut également rappeler le rôle irremplaçable de mise en relations que joue le CIRTEF, expression même d'une vigilance collective au service de chacun de ses membres.

La francophonie est bien évidemment la quatrième chance du CIRTEF. C'est là notre raison d'être et ne sous-estimons pas cette remarquable base de départ pour faire fructifier le réseau de nos confiances, de nos compréhensions, de nos solidarités.

Si on se tourne vers l'avenir, trois directions, me semble-t-il, sont à prendre ou à maintenir.

Ne craignons pas, tout d'abord, d'aller encore plus loin dans le développement de notre représentativité. Le CIRTEF doit aspirer à réunir très vite tout ce qui relève de la communauté radiophonique et télévisuelle francophone. A cet égard, le résultat est déjà remarquable : dans un espace de temps très court, il est arrivé à la qualité de représentation que nous connaissons aujourd'hui et sur laquelle nous pouvons nous appuyer.

La deuxième direction vers laquelle faire porter nos efforts concerne les moyens nécessaires pour multiplier nos actions. Il faut, en ce domaine, faire preuve d'imagination afin de développer entre nos organismes la solidarité. Au delà de l'engagement de chacun des membres à soutenir financièrement le CIRTEF, il paraît important de rechercher d'autres sources, d'autres moyens, à travers les organisations internationales et des institutions diverses. Ceci apparaît comme l'une des préoccupations prioritaires pour nos prochains mois d'action.

La troisième direction qu'il faut envers et contre tout conserver, comme l'un des biens les plus précieux du CIRTEF, c'est l'homogénéité des intérêts et des ambitions de chacun, cette facilité d'être ensemble que j'ai ressentie à travers toutes les réunions auxquelles il m'a été donné de participer. Ceci apparaît être un acquis qui n'est pourtant pas fréquent dans les organisations internationales du même type que la nôtre. Le CIRTEF a su créer un état d'esprit, une manière de communiquer qui facilitent grandement les objectifs qu'il s'est assignés.

Représentativité, solidarité, facilité d'être ensemble, trois raisons de poursuivre et de développer avec encore davantage d'énergie les missions du CIRTEF, qui est, pour reprendre une expression qui nous est familière, et dans le monde déboussolé que nous connaissons aujourd'hui, une mire, le point de repère qui rend plus aisé le chemin. C'est dans cet esprit que, peu de jours avant de remettre le témoin à mon successeur, je tiens à affirmer ici à la fois l'intérêt, l'engagement et par conséquent la présence sans cesse affirmée de la France dans les activités du CIRTEF.

Je vous remercie et vous souhaite à tous bons travaux.

3^e CONFÉRENCE GÉNÉRALE

HAMMAMET, Tunisie - 2 au 6 mai 1983

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la Conférence Générale de 1981 à Paris.
3. Rapport du Bureau sur les activités du CIRTEF depuis la précédente Conférence Générale.
4. Acceptation des nouveaux membres.
5. Questions financières :
 - 5.1 Bilan des exercices 1981 et 1982.
 - 5.2 Cotisations.
 - 5.3 Budgets 1983 et 1984.
 - 5.4 L'Adjoint au Secrétaire Général.
6. Le Fonds International de Coopération.
7. Exposé et discussions générales sur l'intensification des Echanges Sud/Nord.
8. Travaux en commissions :
 - 8.1 Echanges et coréalizations.
 - 8.2 Coopération inter-chaines.
 - 8.3 Formation et Informations.
9. Rapports (en plénière) des commissions et adoption des mesures à prendre.
10. Choix des représentations au Bureau de Direction.
11. Nomination d'un vérificateur aux comptes pour l'exercice biennal.
12. Choix des dates et de l'hôte de la Conférence Générale de 1985.
13. Attribution et remise des Prix CIRTEF 1983 (*à positionner selon la cérémonie s'y rapportant*)
14. Questions diverses.
15. Clôture.

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE LA CONFERENCE GENERALE

1. Préliminaires

1.1 On trouvera en pages 38 la liste des noms, fonctions et organismes des participants.

1.2 Les passages soulignés indiquent les suites à donner.

2. Formalités d'ouverture

2.1 Après le mot de bienvenue du Directeur de la Radiodiffusion-Télévision Tunisienne, Monsieur Moncef BEN MAHMOUD, et le discours d'ouverture du Président du CIRTEF, Monsieur Jacques POMONTI, les travaux de la 3e Conférence Générale s'ouvrent sur l'adoption de l'ordre du jour ainsi que du procès-verbal de la Conférence Générale de septembre 1981 à Paris.

Il est convenu qu'à l'avenir, les procès-verbaux des Conférences Générales, comme ce fut le cas à Dakar en 1979, seront rédigés et adoptés à la fin des travaux et avant le départ des délégués.

2.2 Le rapport d'activités du Secrétariat Général est ensuite lu et adopté comme document de travail préparatoire aux délibérations sur les activités et la gestion du CIRTEF, notamment au moment des Commissions.

Il est toutefois fait remarqué que les documents de travail concernant l'ordre du jour devaient être envoyés aux délégations quelques semaines avant la Conférence.

3. ACCEPTATION DE NOUVEAUX MEMBRES

3.1 Les candidatures de six organismes de radio et/ou télévision ayant été présentées à la Conférence Générale sans que dans certains cas, les prérequis prévus aux statuts n'aient été assurés, il est convenu de les recevoir et d'en délibérer sous réserve que chaque organisme concerné régularise sa situation dans les plus brefs délais.

3.2 Sont ainsi admis à l'unanimité :

EN TANT QUE MEMBRES ACTIFS :

- la Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne
- la Radio-Télévision du Viêt Nam
- l'Office Zaïrois de Radiodiffusion et de Télévision
- Radio-Vanuatu

EN TANT QUE MEMBRE ASSOCIE :

- la Direction Education Extra-Scolaire de Côte d'Ivoire.

- 3.3 Faute d'information la concernant, et notamment en l'absence de son délégué, la candidature de la Société Haïtienne de Télévision par Satellites (Télé-Haïti) est reportée à la réunion du Bureau de Direction du premier trimestre de 1984.

4. QUESTIONS FINANCIERES

4.1 Bilans 1981 et 1982

Après les informations livrées par le Secrétaire Général concernant le bilan des exercices 1981 et 1982, et sur proposition du Bureau de Direction, ceux-ci sont adoptés en retirant du chapitre des recettes 1982 une partie des cotisations à percevoir, ramenant ainsi le bilan au 31 décembre 1982 à un déficit de SFR 43'500.40.

4.2 Budget 1983

Est également adopté un réaménagement du budget en cours pour 1983 afin de l'adapter aux nouvelles conditions qui prévalent deux ans après son établissement par la Conférence Générale de 1981. Il est ici demandé avec insistance que les projets de réaménagement de budget, comme les propositions soumises pour le biennium suivant, soient envoyés aux membres le plus longtemps possible avant la tenue de la Conférence Générale.

4.3 Nomination d'un Adjoint du Secrétaire Général

Sur proposition du délégué de l'Office de Radiodiffusion-Télévision de Mauritanie, il est convenu à l'unanimité de confier à Monsieur Jean-Roland DELAÏTRE les tâches d'Adjoint du Secrétaire Général prévues par la Conférence Générale de 1981, en levant pour cette fin la condition alors assujettie à la décision prise, à savoir le détachement d'un agent dont le traitement continuerait d'être assuré par l'organisme-membre qui l'aurait mis à la disposition du CIRTEF.

4.4 Hausse de la cotisation

Les propositions du Bureau de Direction pour une hausse de la cotisation annuelle au CIRTEF sont exposées aux délégués préalablement à l'examen des propositions de budgets pour 1984 et 1985.

Après un échange de vues sur les avantages, difficultés et inconvénients à la proposition entendue, il est décidé à l'unanimité :

- a) de hausser la cotisation de SFR 2'500.-- pour les catégories B et C et SFR 2'700.-- pour les catégories A et D;

- b) de rejeter la proposition d'une indexation de 10 % de la cotisation pour 1985;
- c) de reporter à la Conférence Générale de 1985 le soin de revoir s'il y a lieu, les barèmes et échelles de cotisation.

4.5 Budgets 1984 et 1985

Consécutivement à ce qui précède, les propositions de budgets pour 1984 et 1985 sont alignées sur le maintien du taux de cotisation sur deux ans. Après quelques suggestions de coupures pour augmenter les prévisions excédentaires déjà incluses dans les projets présentés, il est résolu :

- a) d'affecter à un "fonds de réserve" les sommes de SFR 25'000.-- en 1984 et SFR 30'000.-- en 1985;
- b) d'adopter pour 1984 et 1985 la ventilation budgétaire qu'on retrouvera en annexe à ce procès-verbal;
- c) que le Bureau de Direction qui sera élu au terme de cette Conférence constitue une commission des finances d'au moins quatre membres dont feraient automatiquement partie le Secrétaire Général et un délégué de la Radio-Télévision Suisse Romande en sa qualité de vérificateur aux comptes du CIRTEF.

4.6 Budget International de Coopération

Concernant le projet de constitution d'un Fonds International de Coopération, il est convenu après réflexions et discussions :

- a) que la formule d'un "Fonds" selon l'acceptation usuelle du terme et avec gérance confiée à un conseil constitué à cet effet, n'est pas la solution à retenir;
- b) que nos statuts prévoient déjà à l'article 58 b), un budget de coopération internationale susceptible de recevoir les subventions sollicitées;
- c) que, par conséquent, les démarches entreprises soient continuées mais en ce sens et pour des actions précises;
- d) et qu'enfin les propositions formulées quant aux types d'activités à entreprendre (et qu'on retrouve sur le document soumis à l'assemblée) soient l'objet d'un examen de la part des membres présents - au moment des commissions par exemple - pour en établir l'ordre de priorité, voire les réviser en fonction des besoins réels des organismes du Sud.

5. LES ECHANGES SUD/NORD

Tel que prévu à l'ordre du jour, une enrichissante discussion s'est ensuite engagée sur les moyens à mettre en oeuvre, via la radio et la télévision, pour que le Sud soit mieux vu, entendu et compris au Nord. Basé sur le rapport du groupe de travail chargé par l'A.C.C.T. et le CIRTEF, sous la coordination de l'I.N.A., d'étudier ce problème, cette discussion aura préparé les délégués à formuler au sein des commissions prévues le mercredi les recommandations qui s'imposent pour faire avancer le dossier.

6. LES PRIX CIRTEF DE COREALISATION

Les rapports des jurys Radio et Télévision du Prix CIRTEF sont présentés par leurs Présidents respectifs (voir annexe B)

Sont déclarés gagnantes :

- a) pour la Radio, l'émission "Vivre Vieux en Amérique, en Europe et en Afrique" coréalisée par la Radio Mauritanienne, la Société Radio-France et la Société Radio-Canada;
- b) pour la Télévision, l'émission "Regards Alternés" coréalisée par la Télévision Voltaïque et la Télévision Suisse Romande.

Les rapports des deux jurys suggèrent un certain nombre de modifications au règlement du Prix CIRTEF, après un début de discussion sur le sujet, la question est renvoyée aux délibérations de la commission "Echanges et Coréalizations" de qui l'assemblée attendra les propositions adéquates.

Enfin, il est fait un appel pressant aux candidats à venir pour que les règlements du Prix, quant aux modalités d'inscription des émissions en lice, soient rigoureusement respectés, notamment en ce qui a trait aux attestations par les directions générales de la volonté de présenter leur produit au concours.

7. RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS

Après avoir siégé en commissions, les délégués ont entendu en séance plénière les rapports de chacun des trois groupes.

Les recommandations des trois commissions ont été approuvées et leur mise en oeuvre confiée au Secrétariat Général qui les intégrera, dans l'ordre de priorité suggéré, aux demandes de financement en cours ainsi qu'aux délibérations de la commission mixte A.C.C.T./CIRTEF.

Dans le cas de la commission I qui a proposé des modifications au règlement du Prix CIRTEF, ses propositions sont adoptées :

* L'article 6 devient :

Un jury pour les émissions de radio et un jury pour les émissions de télévision sont formés au début de la Conférence Générale.

Chaque jury est composé de cinq membres choisis parmi les organismes-membres à l'occasion de la réunion du Bureau de Direction du premier trimestre de l'année de la conférence.

Le Président du CIRTEF choisit un membre pour chaque jury parmi l'ensemble des délégués et chacun des quatre Vice-Présidents du CIRTEF choisit un membre pour chaque jury parmi les délégués de sa région.

Chaque jury délibère à huis-clos, détermine sa procédure de vote et choisit, en son sein, un Président qui fait rapport à la Conférence Générale. Ses décisions sont sans appel.

* L'article 7 devient :

Chaque jury peut attribuer un premier, un deuxième et un troisième "Prix CIRTEF de coréalisation".

Le premier prix consiste en un trophée offert par le CIRTEF.

Il est vivement souhaité que les autorités officielles du pays où a lieu la Conférence Générale offrent le deuxième et le troisième prix.

Un diplôme de participation est décerné à chacun des organismes qui s'est associé pour la coréalisation d'une émission présentée au Prix CIRTEF.

8. ECHANGES DE PRODUCTION

Après avoir entendu et discuté les rapports de commissions, les délégués engagent la discussion sur l'opération "Echanges de Production" à partir du thème proposé pour cette année.

Les difficultés et contraintes que celui-ci a soulevées ont amené l'assemblée à convenir que la réunion de concertation (prévue à Genève du 28 au 30 juin prochain) soit consacrée :

- a) à étudier de plus près les modalités de cette opération pour en améliorer encore le déroulement et la qualité;
- b) et mieux cerner le thème proposé et les façon de le traiter.

9. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE DIRECTION

Procédant à la désignation des membres du Bureau, les délégués :

- a) réunis d'abord en plénière, désignent à l'unanimité les Amériques comme zone où se situera la première vice-présidence;
- b) répartis en quatre groupes géographiques, tels que le prévoient les statuts, élisent les organismes qui suivent comme leurs représentants au Bureau de Direction :

POUR L'AFRIQUE :

1. la Radiodiffusion-Télévision Gabonaise (Vice-Président)
2. l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Niger
3. la Radio-Télévision Voltaïque
4. la Radiodiffusion Nationale Tchadienne
5. la Radiodiffusion-Télévision Mauricienne

POUR L'EUROPE :

1. La Société Radio-France (Vice-Président)
2. La Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française
3. la Société France Régions 3.

POUR LE MAGHREB, LE PROCHE-ORIENT ET L'ASIE :

la Radio-Télévision du Viêtnam (Vice-Président)

POUR LES AMERIQUES :

la Société de Radio-Télévision du Québec (Premier Vice-Président)

- c) revenus en séance plénière, confient la Présidence du CIRTEF à la R.T.T. et entendent avec satisfaction le Directeur Général de celle-ci, Monsieur Moncef BEN MAHMOUD, l'accepter officiellement.
- d) et confirment dans ses fonctions de vérificateur aux comptes la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision.

De plus, il est proposé et adopté à l'unanimité que le Président sortant, Monsieur Jacques POMONTI, soit associé étroitement aux travaux du Bureau de Direction à titre de membre de la commission "finances" dont feront également partie le Président du CIRTEF, le représentant de la S.S.R. et le Secrétaire Général.

10. FORMALITES DE CLOTURE

10.1 La Conférence se termine sur une proposition et un voeu :

- a) Il est résolu qu'une lettre d'appréciation et de remerciements soit adressée au gouvernement tunisien et à la R.T.T. pour la qualité de l'accueil et des services reçus en Tunisie à l'occasion de notre 3e Conférence Générale.

- b) Le voeu est émis que les participants au Prix CIRTEF 1985 le conçoivent autour du thème "La Jeunesse" à l'occasion de l'Année Mondiale de la Jeunesse.

10.2 Le procès-verbal de la Conférence qui s'achève est lu et adopté à l'unanimité.

10.3 L'ordre du jour étant épuisé, le Président sortant, Monsieur POMONTI, cède la présidence à Monsieur Moncef BEN MAHMOUD, Directeur Général de la Radiodiffusion-Télévision Tunisienne.

La séance est ainsi close à 17h30.

François Provencher
Secrétaire Général

COMMISSION I : ECHANGES ET COREALISATIONS

=====
Composition de la Commission :

<u>Présidente</u> : Mme Latifa ZOUHIR	R.T.T.	TUNISIE
<u>Rapporteur</u> : M. Gaétan LAPOINTE	S.R.C.	CANADA

La Commission, chargée de passer en revue les activités du CIRTEF liées aux échanges et aux coréalizations, s'est réunie le 4 mai 1983 sous la présidence de Madame Latifa ZOUHIR de la Radiodiffusion-Télévision Tunisienne.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Echanges de productions
- 2) Prix CIRTEF de coréalisation
- 3) Echanges de professionnels
- 4) Echanges Sud/Sud
 - de professionnels
 - d'émissions
- 5) Coproductions Sud/Sud (en coopération avec l'U.R.T.N.A.)
- 6) Questions diverses :
 - Rapport du groupe international sur l'intensification des Echanges Nord/Sud de programmes radiophoniques et télévisuels.
 - Budget de Coopération Internationale pour le CIRTEF.

1 - ECHANGES DE PRODUCTIONS

La Commission constate d'abord, avec bonheur, la réussite des programmes d'échanges tant dans le domaine de la radio que de la télévision. Elle reconnaît la nécessité de poursuivre ces programmes, grâce à l'appui indispensable de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

La Commission note cependant à regret les difficultés occasionnées par le non-respect des échéances prévues. En conséquence elle recommande :

- que tous les membres participant à l'Echange prennent les moyens nécessaires pour s'assurer de la bonne marche de l'opération dans le respect des calendriers prévus et ce, avant de s'y engager.

Dans un autre ordre d'idée, la Commission rappelle les problèmes que peuvent occasionner des émissions qui ne sont pas libres de droits pour les pays membres du CIRTEF. Elle recommande :

- que le Bureau de Direction insiste auprès des organismes intéressés. sur l'importance que les émissions produites dans le cadre des Echanges soient libres de droits.

Le problème de la diffusion des émissions produites en vue de ces Echanges a également retenu l'attention de la Commission. On constate que les séries d'émissions, produites dans ce cadre, ne sont pas toujours diffusées en totalité et cela autant dans les organismes du Nord que dans ceux du Sud. On identifie deux raisons majeures à cet état de choses : d'abord le caractère didactique de plusieurs de ces émissions et également l'étroitesse des thèmes traités qui ne permet pas la diversité des angles d'approche tant au niveau du contenu que du traitement. Ces particularités semblent de nature à provoquer des obstacles difficilement surmontables au niveau de la programmation. La Commission recommande donc :

- que les thèmes choisis soient plus larges en continuant d'avoir un caractère éducatif sans toutefois être soumis à un traitement didactique;
- que soit offert aux participants un choix de thèmes dans le but d'assurer la diversité. Faire en sorte que pas plus de deux ou trois participants choisissent le même thème. Le nombre de thèmes traités dépendrait ainsi du nombre de participants;
- que le Secrétaire Général assure le suivi, dans le but d'inciter les organismes à diffuser les émissions produites dans le cadre de ces Echanges.

Sans remettre en question l'existence et le fonctionnement du programme actuel d'Echanges, l'A.C.C.T. fait remarquer aux membres de la Commission qu'elle souhaiterait que tous les organismes des pays membres de l'A.C.C.T. puissent avoir accès à cette banque d'émissions. La Commission explique une particularité de ce programme d'Echanges qui consiste à inciter les membres à produire une émission dans le but d'obtenir une série en échange. Elle reconnaît cependant la nécessité de faire profiter les autres membres du CIRTEF du produit de ces échanges. Elle recommande donc :

- que les pays non-participants puissent obtenir les émissions offertes dans le cadre des Echanges en proposant en contrepartie au CIRTEF une émission sur un autre thème, émission qui serait soumise à l'approbation du Secrétariat Général.

2 - PRIX CIRTEF DE COREALISATION

Se rappelant les problèmes occasionnés par l'envoi tardif des émissions concernant le Prix CIRTEF, de même que des documents s'y rapportant, la Commission s'est interrogée sur la pertinence de modifier l'article "10" du règlement relatif aux échéances et de demander le respect et l'application rigoureuse de ce règlement. La Commission reconnaît toutefois la quasi impossibilité de refuser les émissions des organismes retardataires et admet que les mesures incitatives prises par le Secrétariat Général, dans le but d'obtenir ces émissions, valent mieux que les mesures coercitives qui auraient pour conséquences d'éliminer des émissions. La Commission souhaite cependant :

- que les participants mettent tout en oeuvre pour faire parvenir les émissions destinées au Prix CIRTEF et tous les documents s'y rapportant, au plus tard deux mois avant la Conférence Générale.

La Commission rappelle également la modification à apporter à l'article "6" du règlement relatif à la formation du jury. Le début de l'article doit se lire comme suit :

"Un jury pour les émissions de radio et un jury pour les émissions de télévision sont formés à l'occasion de la réunion du Bureau précédant la Conférence Générale.

Chaque jury est composé de cinq personnes choisies parmi les membres du CIRTEF". etc.

Après avoir sérieusement considéré les avantages et les désavantages de limiter la durée des émissions coréalisées, la Commission considère qu'il est préférable de ne pas imposer cette limite de crainte qu'elle ne représente, dans certains cas, une contrainte à la production. Elle propose toutefois :

- que les coréalisateurs soient bien prévenus que les formats-types, en terme de durée d'émissions, peuvent plus facilement être programmés.

La Commission souhaite faire sienne une recommandation du Bureau de Direction qui proposait de ne plus offrir de prix en espèces au gagnant du Prix CIRTEF. La Commission recommande :

- que l'article "7" du règlement soit modifié en conséquence et prévoit la remise de trophées aux gagnants. Les autres dispositions de cet article devraient cependant être maintenues.

3 - ECHANGES DE PROFESSIONNELS

La Commission a évalué deux activités possibles dans ce domaine : l'Echange d'Animateurs Radio et l'Echange d'Animateurs Télévision.

Radio

La Commission constate que, dans le domaine de la radio, ces échanges connaissent beaucoup de succès et s'inscrivent maintenant dans les activités habituelles du CIRTEF. Elle note cependant une certaine déficience au niveau de la sélection des candidats, de même qu'au niveau de la préparation des annonceurs pour leur séjour à l'étranger. La Commission recommande donc :

- qu'une grande rigueur soit exercée dans l'examen de la sélection des candidats et que les responsables de ces tournées s'assurent que tout a été mis en oeuvre pour la préparation des émissions et l'organisation du séjour.

Télévision

La Commission estime que l'Echange d'Animateurs de Télévision doit être considéré sous l'angle de la formation professionnelle. Selon elle, la plupart des télévisions voient mal comment un animateur pourrait s'insérer dans le moule des émissions déjà existantes. En conséquence, la Commission recommande :

- que soit plutôt proposé des programmes de formation d'Animateurs de Télévision.

4 - ECHANGES SUD/SUD

et

5 - COPRODUCTIONS SUD/SUD

La Commission constate que des programmes similaires d'échanges et de coproductions existent déjà dans le cadre des activités de l'U.R.T.N.A. Dans ce contexte, la commission recommande :

- que le CIRTEF se limite à encourager les initiatives prises par les pays du Sud dans ce sens et ainsi éviter de se poser en concurrent de l'U.R.T.N.A. ou de quelque autre association.

D'autre part, la Commission rappelle que tous les pays dits du Sud ne sont pas membres de l'U.R.T.N.A. et ne peuvent ainsi profiter de ces programmes. C'est pourquoi, elle recommande :

- que le CIRTEF favorise l'intégration à des programmes d'échanges des pays comme le Viêtnam, le Vanuatu et Haïti en les mettant en contact bilatéraux ou multilatéraux avec d'autres membres du Sud.

6 - QUESTIONS DIVERSES

• Rapport du groupe international sur l'intensification des Echanges Nord/Sud de programmes radiophoniques et télévisuels

La Commission a reçu et enregistré les remarques de Monsieur ERNOULT concernant deux passages de ce rapport. Après avoir constaté, avec regret, que ce rapport avait été rédigé exclusivement par des gens de télévision, Monsieur ERNOULT déplore le peu de cas que l'on fait de la production radiophonique, en laissant entendre à la page "29" que celle-ci peut être un palliatif à la production télévisée, la première exigeant moins d'investissements humains et matériels. Monsieur ERNOULT accepte mal que la production d'un magazine international radiophonique soit considérée comme une façon de limiter les ambitions du CIRTEF.

D'autre part, Monsieur ERNOULT considère que la conception du magazine radiophonique, telle que proposée dans le rapport, devrait être revue et être présentée de façon plus réaliste et donc plus facilement réalisable.

• Budget de coopération internationale pour le CIRTEF

Conformément aux recommandations faites précédemment par la Commission, celle-ci n'a pas considéré, dans son étude des priorités, le projet rattaché à l'Accueil d'Animateurs Télévision et celui concernant les Echanges de Professionnels Sud/Sud.

La Commission a donc établi un ordre de priorités en tenant compte des trois projets d'activités demeurant de sa compétence. Elle demande donc de considérer les requêtes, en vue du financement selon l'ordre suivant :

1. Soutien au Prix CIRTEF de coréalisation.

La Commission suggère de modifier le texte s'y rapportant et propose la formulation suivante :

"Pour accéder à une demande d'appui de certains membres désirant participer pleinement au Prix CIRTEF, une aide financière à la production leur serait accordée".

2. Echange d'émissions Sud/Nord

3. Accueil d'Animateurs Radio

La Commission recommande de plus :

- que les sommes qui avaient été estimées pour les projets d'Accueil d'Animateurs Télévision et pour les Echanges de Professionnels Sud/Sud puissent être affectées aux autres activités prévues et en particulier au soutien du Prix CIRTEF de coréalisation.

COMMISSION II : COOPERATION INTER-CHAINES

Réunion du mercredi 3 mai 1983.

Composition de la Commission :

<u>Président</u>	: M. Grégoire EBANG-EDZANG	R.T.G.	GABON
<u>Rapporteur</u>	: M. Joël CURCHOD	S.S.R.	SUISSE

1 - AUDITION ET VISIONNEMENT DES PROGRAMMES DU SUD

Dans l'esprit des décisions prises lors de la Conférence Générale de 1981, une réflexion a été entreprise par le groupe international sur l'intensification des échanges Nord/Nord de programmes radiophoniques et télévisuels, afin d'intensifier les échanges du Sud vers le Nord. Après recherche des causes structurelles pouvant expliquer la faiblesse de ce courant d'échange, puis après évaluation des opérations CIRTEF et A.C.C.T. déjà effectuées, trois propositions ont été formulées :

- a) Intensification des missions - explorations effectuées dans les pays du Sud par des spécialistes de programme des pays du Nord, dans le but d'identifier les programmes du Sud susceptibles d'intéresser le Nord. Il est prévu qu'un catalogue de ces programmes soit établi, qui serait géré par l'I.N.A. avant d'être porté à la connaissance des membres du CIRTEF par son Secrétariat Général. Rappelons que les responsables de la C.T.F. se sont déclarés d'accord de consacrer une journée de leur temps, à l'occasion de leurs futures rencontres, au visionnement des programmes ainsi prospectés.

Recommandation :

- La Commission, reconnaissant la valeur de ces missions, les encourage vivement, dans le but de dynamiser la collaboration Sud/Nord et l'inciter à se réaliser ultérieurement de façon plus directe.

Considérant le fait que la radio bénéficie, dans plusieurs pays du Sud, d'un espace et d'un impact extraordinairement importants, la Commission insiste pour que la radio, dans ce type d'action comme dans d'autres, ne soit pas négligée.

- b) Se référant à une expérience de FR3, à l'enseigne de "Espace Francophone", le groupe international préconise la création, sur le thème général de la francophonie :

- d'un magazine radiophonique
- d'éléments séparés de magazine télévisuel
- d'un magazine TV complet.

Recommandation :

La Commission, sensible à l'intérêt de cette proposition, estime qu'elle pourra en effet être envisagée ultérieurement, mais qu'il est sans doute prématuré d'en recommander la réalisation avec l'aide logistique et la coordination des instances du CIRTEF.

- c) Sur un plan plus général, le groupe international souhaite que le CIRTEF favorise autant que faire se peut (à l'occasion, par exemple, de rencontres des directeurs de programmes) les coréalisations Sud/Nord sur des projets élaborés par les pays du Sud (idée des "bourses de coproductions").

Recommandation :

La Commission se rallie à cette idée et pense que dans cette optique et dans celle du courant Sud/Nord, une classification des genres serait utile, dans la mesure où certaines émissions (par exemple de nature spécifiquement politique) sont pratiquement exclues d'un tel mouvement, alors que d'autres (documentaires, par exemple), s'y prêtent particulièrement bien.

Par ailleurs, tout en indiquant qu'il serait généralement illusoire d'attendre une programmation régulière et systématique des pays du Nord, la Commission invite les pays du Sud à ne pas sous-estimer l'intérêt que peuvent susciter leurs productions dans les pays du Nord. La Commission rompt aussi une lance en faveur d'un courant Sud/Sud. Elle souhaite enfin - comme la Commission I - que les émissions présentées au Prix CIRTEF puissent être diffusées par le plus grand nombre possible de membres.

Faisant écho à une recommandation de la Conférence Générale, la Commission suggère que chaque organisme-membre dispose d'un responsable des relations avec le CIRTEF pour les questions d'échanges de programmes.

2 - L'ENTRAIDE OPERATIONNELLE

Recommandations préliminaires :

Par souci de clarté, la Commission propose de revoir ainsi la terminologie :

- (au lieu de "dépannage")

Dépannage local (aide à la réorganisation d'un service, au dépannage technique et à la maintenance générale).

- (au lieu de "recyclage/perfectionnement")

Stages courts à la carte

- (au lieu de "conseils généraux")

Service Conseils

Ces trois types d'actions, de forme variée et dont le caractère d'urgence est souvent évident, sont considérés comme essentiels par les commissaires du Sud, même si - pour plusieurs raisons - ils ne sont pas utilisés autant que prévu. (17 interventions de 1978 à 1982, ce dont il convient de féliciter le Secrétariat Général).

La plupart de ces opérations étant onéreuses, l'absence ou l'insuffisance des financements constituent un handicap souvent rédhibitoire.

Recommandations :

Lorsqu'ils en perçoivent le besoin, que ce soit dans un cas de carence, ou lors d'une réorganisation, ou encore à propos du choix des équipements, les membres du Sud ne doivent pas hésiter à faire appel à cette aide opérationnelle par l'intermédiaire du Secrétariat Général du CIRTEF. Lequel Secrétariat est invité à rappeler fréquemment aux membres cette possibilité d'intervention et à diffuser parmi eux l'information technique nécessaire au Service Conseils.

Le Secrétariat Général et tous les membres sont d'autre part invités à soutenir et encourager fermement la création du Budget de Coopération Internationale du CIRTEF et dont l'utilisation sera essentielle à la réalisation de l'aide opérationnelle.

Les commissaires appuient enfin l'idée de Colloques Professionnels, organisés entre les conférences générales, dans le but d'aborder le genre de problèmes généraux et particuliers que pose la radio/télévision. Les thèmes précis de ces colloques pourraient être fixés par un petit groupe de travail désigné par la Conférence Générale.

3 - ORGANISATION DES 'THEQUES ET ARCHIVES

Très importante pour les organismes du Sud, cette question a fait, depuis 1981, l'objet d'opérations ponctuelles au Niger et à l'Ile Maurice.

Recommandations :

- Poursuivre l'action dans le sens de l'organisation de stages de formation intéressant tous les organismes ayant des besoins dans ce domaine.
(N.B. - Sans vouloir empiéter sur le travail de la Commission chargée des problèmes de formation, la Commission indique la disponibilité de principe du SEVOZA et de son cycle de formation des 'thécaires).
- Organiser une conférence sur les techniques d'archivage (colloque professionnel).
- Organiser des missions sur place pour aider à la mise en place des infrastructures (I.N.A. ?).
- Rechercher le financement adéquat.
(N.B. - Ici, comme pour l'aide opérationnelle, le budget de coopération internationale pour le CIRTEF trouverait une affectation partielle idéale).

4 - DIVERS

Préoccupés par le souci de mieux faire connaître le CIRTEF et ses activités au plus grand nombre possible, les commissaires insistent sur la nécessité d'une politique d'information ouverte et efficace, dans tous les pays. L'utilisation des médias devrait être à cet égard intensifiée et l'occasion du prochain cinquième anniversaire du CIRTEF largement exploitée.

COMMISSION III : FORMATION - INFORMATION

=====

Composition de la Commission :

<u>Président</u>	: M. Marcel NDIONE	O.R.T.S.	SENEGAL
<u>Rapporteur</u>	: M. Saidou DIA	C.E.S.T.I.	SENEGAL

Observations préliminaires

Sur les cinq points initialement inscrits à l'ordre du jour, seulement quatre ont été examinés par la Commission.

Sur proposition du Président, le point "4" relatif aux "projets en quête de financement" a été supprimé, l'ensemble des points examinés antérieurement constituant en définitive autant de projets en quête de financement.

L'ordre du jour finalement retenu comportait 2 volets :

La Formation :

- Les stages à ou par l'Ecole Internationale de Bordeaux.
- Le Colloque sur la Radio-Télévision pour le Monde Rural.
- Les stages F.A.O./A.C.D.I. sur la mesure de l'auditoire et de son comportement.

L'Information :

- Les publications du CIRTEF.

1 - LA FORMATION

Il s'agissait :

- de faire le bilan des activités du CIRTEF dans le domaine de la formation (au cours des dernières années);
- de définir les priorités en matière de formation pour le deuxième "biennium" (particulièrement à l'intention de l'A.C.C.T.).

Comme préalable aux discussions, les membres de la Commission ont d'abord précisé ce qu'ils entendaient par "formation", en l'occurrence et pour l'essentiel les activités de recyclage et le perfectionnement destinées aux agents (radio-télévision) déjà formés.

A ce propos, la Commission a salué la collaboration très active que l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (A.C.C.T.) a toujours apportée au CIRTEF dans ce domaine.

Le représentant de l'A.C.C.T. a rappelé les axes majeurs de la politique de son organisme en matière de recyclage et de perfectionnement.

Pour le représentant de l'Institut National de la Communication Audiovisuelle (I.N.A.), l'Agence de Coopération Culturelle et Technique doit rester avant tout un "outil d'étude des besoins et de définition des priorités d'intervention" plutôt qu'un "organisme de réalisation de stages de formation aux métiers de la radio-télévision".

1.1 LES STAGES A OU PAR L'ECOLE INTERNATIONALE DE BORDEAUX

En matière de recyclage et de perfectionnement, il a été recommandé au CIRTEF :

- de procéder à un inventaire exhaustif des besoins de ses membres en stages et des ressources disponibles dans ce domaine (autres que celles offertes traditionnellement par l'Ecole Internationale de Bordeaux).

- de définir les besoins prioritaires et examiner les possibilités de financement existants.

a) Les Stages en Gestion

La Commission souligne l'importance de ces stages qui constituent dorénavant une activités "spécifique" au CIRTEF. La reconduction a été souhaitée, de même leur élargissement aux domaines spécifiques de la Maintenance et de l'Archivage. Ce stage comportait deux volets :

- un volet "grande" maintenance (ou maintenance préventive)

Il s'agira de familiariser les agents et techniciens (radio-télévision) avec la méthodologie de la maintenance (gestion de stocks, organisation générale d'un service de maintenance, estimation des risques et coûts de fabrication, etc...)

- Un volet "petite" maintenance (ou maintenance curative) qui permettrait aux agents et techniciens de radio-télévision de bénéficier de l'habilité requise en matière de détermination des pannes.

Le volet méthodologie de la maintenance devrait être accompagné d'un suivi sur le terrain. L'I.N.A., sous réserve de modalités qui restent à définir, se déclare tout disposé à abriter un tel stage.

b) Les Stages en Radio

Le séminaire de réflexion et d'échange sur la formation permanente des agents de radio-télévision, prévu du 23 novembre au 7 décembre 1983 à l'Ecole Internationale de Bordeaux, a été jugé utile. Mais sa reconduction n'a pas été jugée nécessaire.

En revanche, le projet "d'atelier de réalisation radio", prévu au printemps 1984 pour quatre semaines au Canada, a été retenu.

Organisé par la Société Radio-Canada à l'intention d'une douzaine de jeunes réalisateurs, cet atelier pourrait éventuellement être reconduit.

c) Les Stages en Télévision

Les membres de la Commission reconnaissent l'importance relative aux besoins de recyclage et perfectionnement, en raison de l'extrême complexité de ce "médium".

Aussi l'utilité de l'atelier de perfectionnement pour réalisateurs de télévision (Montréal, octobre 1983) a été reconnue et sa reconduction souhaitée.

d) Autres activités de perfectionnement et de recyclage retenues

- Stage dans le domaine de la Gestion et organisation des thèses et archives.
- Stage de perfectionnement destiné aux rédacteurs en chef et chefs d'édition.

Au total, les priorités en matière de sessions, de recyclage et de perfectionnement pour les deux prochaines années peuvent s'établir comme suit :

1. Stages en méthodologie de la maintenance (éventuellement en petite maintenance en matière de détermination des pannes).
2. Gestion et organisation de thèses et archives.
3. Stage de perfectionnement destiné aux rédacteurs en chef et chefs d'édition.
4. Atelier de perfectionnement pour réalisateurs radio.
5. Stage de Gestion des stations de radio-télévision.

1.2 COLLOQUE SUR LA RADIO-TELEVISION POUR LE MONDE RURAL

(Montréal, 21-27 mars 1982, CIRTEF/A.C.D.I./S.R.C.)

La Commission a jugé utile de renvoyer l'Assemblée Générale aux recommandations du Colloque (c.f. rapport de présentation des conclusions du Colloque). Comme "retombée" significative de ce Colloque, la Commission a enregistré la communication du délégué de la F.A.O., faisant état de l'organisation d'un "cours de formation CIRTEF/F.A.O. de quatre semaines à l'intention des responsables de la Radio Rurale des différents membres du C.I.L.S.S."

Ce projet devrait être financé par la F.A.O. si le gouvernement italien donne son accord pour dégager les fonds nécessaires.

1.3 STAGES F.A.O./A.C.D.I. SUR LA MESURE DE L'AUDITOIRE ET DE SON
COMPORTEMENT

Sur ce point de l'ordre du jour, les membres de la Commission ont entendu le délégué de la F.A.O. faire l'historique du projet et présenter les différentes démarches effectuées pour obtenir les financements nécessaires.

Ce stage de formation dans l'"étude de l'auditoire de la radio dans les états francophones d'Afrique" constitue aussi une "retombée" du Colloque CIRTEF/A.C.D.I. en radio-télévision pour le monde rural.

2 - L'INFORMATION

Ce dernier volet concerne principalement les publications du CIRTEF.

2.1 BULLETIN CIRTEF

Sa parution irrégulière a été soulignée et les membres de la Commission souhaitent qu'une impulsion nouvelle lui soit donnée, de manière à lui assurer une périodicité régulière.

A cet effet, un appel a été lancé aux organismes-membres du CIRTEF pour les inviter à collaborer plus étroitement à l'animation du Bulletin.

Celui-ci étant par vocation l'organe de liaison interne du CIRTEF, devrait pouvoir y être consigné outre les informations générales sur le CIRTEF, les témoignages et réflexions des agents et responsables de "chaînes" membres de l'organisme (expérience originales, innovations technologiques, etc.)

En outre, et de l'avis de nombreux membres du CIRTEF, le Bulletin ne connaît pas toujours la diffusion souhaitée.

Les membres de la Commission souhaitent nécessaire la multiplication du Bulletin en nombre d'exemplaires suffisants, de manière à lui garantir la diffusion la plus large possible tant auprès des membres du CIRTEF qu'auprès des organismes associés : F.A.O., A.C.C.T., etc.

2.2 LES DOCUMENTS CIRTEF

Beaucoup de délégations ont déclaré ne pas recevoir avec la régularité requise les documents et publications édités par le CIRTEF.

La Commission souhaite que les documents circulent davantage entre le CIRTEF et les organismes-membres, de préférence avant les principales réunions ou Conférences (notamment en ce qui concerne les documents de base).

2.3 LE GUIDE CIRTEF

Sa parution est souhaitée. Sa confection est en cours. Elle se fera sur la base des fiches techniques faisant le point sur les différents organismes-membres du CIRTEF.

LA RÉUNION
PRÉPARATOIRE DU
BUREAU DE DIRECTION



HAMMAMET
2 MAI 1983

LE NOUVEAU BUREAU DE DIRECTION DU CIRTEF

PRESIDENCE :

La Radiodiffusion-Télévision Tunisienne

VICE-PRESIDENCES ET REPRESENTATIONS :

POUR L'AFRIQUE :

1. la Radiodiffusion-Télévision Gabonaise (Vice-Président)
2. l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Niger
3. la Radio-Télévision Voltaïque
4. la Radiodiffusion Nationale Tchadienne
5. la Radiodiffusion-Télévision Mauricienne

POUR L'EUROPE :

1. La Société Radio-France (Vice-Président)
2. La Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française
3. la Société France Régions 3.

POUR LE MAGHREB, LE PROCHE-ORIENT ET L'ASIE :

la Radio-Télévision du Viêt Nam (Vice-Président)

POUR LES AMERIQUES :

la Société de Radio-Télévision du Québec (Premier Vice-Président)

VERIFICATION DES COMPTES :

La Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision

SECRETAIRE GENERAL :

Monsieur François Provencher

RAPPORT DU JURY DU PRIX CIRTEF DE COREALISATIONTELEVISION

Le Jury chargé de juger les émissions de télévision présentées au Prix CIRTEF 1983 s'est réuni le samedi 29 avril 1983 dans les locaux de la R.T.T. à Tunis.

Il était composé des représentants de l'Institut National de la Communication Audiovisuelle, de l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal, de la Radiodiffusion-Télévision Tunisienne, de la Société de Radio-Télévision du Québec et de la Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française.

Six émissions ont concouru. Une septième présentée par la Radiodiffusion-Télévision Congolaise et l'Institut National de la Communication Audiovisuelle est malheureusement arrivée sans la piste sonore et n'a pu être visionnée.

Au terme de ses travaux et en fonction d'une procédure de vote arrêtée en préalable, le Jury a décidé d'attribuer le premier Prix CIRTEF 1983 de coréalisation à l'émission présentée par la RADIO-TELEVISION SUISSE ROMANDE et la RADIO-TELEVISION VOLTAIQUE sous le titre "Regards Alternés", pour la hardiesse d'un thème traité sans complaisance où sont évoqués les problèmes humains, scientifiques, économiques et moraux posés par l'administration des soins de santé dans un des deux seuls grands hôpitaux de Haute-Volta - celui de Ouagadougou - démuné de tout et où l'on meurt d'être pauvre, et dans l'hôpital cantonal de Genève, dernier cri de la technique et où est dispensée une médecine de riche. Egalement pour le caractère visible de l'intégration des deux équipes de production et pour la liberté laissée aux deux réalisateurs dans leurs reportages respectifs. Enfin, pour les qualités formelles de l'émission et l'équilibre de son contenu.

Etant donné que l'Office Zaïrois de Radiodiffusion et de Télévision n'était pas membre du CIRTEF au moment de la coréalisation, le Jury n'a pu, à regret, décerner ce premier prix ex-aequo à l'émission présentée par l'O.Z.R.T. et Antenne 2, sous le titre "Kin-Kiesse" qu'il aurait voulu récompenser pour la manière dont elle dépeint la vie de la population de Kinshasa, où "Kiesse" (la joie) se mêle au fatalisme quotidien dans une suite d'images colorées qui appelle cependant aussi la réflexion sur une situation socio-économique toute particulière. Le Jury avait aussi apprécié le degré de coréalisation apparant dans le scénario et un montage d'une grande habileté. Il propose à la Conférence de déclarer cette émission lauréate hors concours.

D'autre part, le Jury a estimé ne pouvoir retenir l'émission présentée concurremment par la Société Française de Production et la Radio-Télévision Gabonaise sous le titre "Africavision", estimant qu'elle ne répondait à aucun des trois objectifs assignés aux programmes présentés au Prix CIRTEF.

Le Jury tient ensuite à faire remarquer les qualités respectives des autres émissions, à savoir :

- * la coréalisation de l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal et de la Société de Radio-Télévision du Québec sur le sujet "Bois de Feu", évocation sobre de la pénurie grandissante de bois de chauffage dans des régions menacées par la déforestation, voire la désertification et esquisse les moyens d'y remédier;
- * la coréalisation de la Société Radio-Canada et de la Radiodiffusion-Télévision Gabonaise sur le thème "l'Erable et l'Okoumé", grand documentaire où se télescopent les activités économiques et la vie quotidienne au Canada et au Gabon, avec les pointes de défolement de fêtes populaires se succédant au rythme des saisons et des anniversaires
- * l'émission coréalisée par France-Régions 3 et la Radiodiffusion-Télévision Centrafricaine sur le sujet "le Prix de l'Eau", reportage décrivant les carences auxquelles doit s'attaquer l'autorité publique dans un pays où tant les points d'eau en région rurale que la distribution d'eau en site urbain sont encore très insuffisants et illustre aussi les dangers de la pollution de l'eau.

En conclusion de ses travaux, le Jury a exprimé le voeu que la Conférence Générale envisage de modifier le règlement du Prix CIRTEF :

- d'une part, en atténuant ou même en supprimant l'obligation de prédiffusion des émissions présentées;
- d'autre part, en limitant éventuellement leur durée à une fourchette allant de 30 à 60 minutes.

Enfin, le Jury souhaiterait que les fiches techniques accompagnant les émissions soient d'une plus grande précision quant à la part respective prise par les membres de l'équipe ou des équipes, de manière à mieux évaluer le degré de coréalisation qu'il considère comme le critère prépondérant à retenir pour l'octroi du Prix CIRTEF. A cette fin, il suggère que cette question soit débattue dans la Commission qui traitera des coréalizations, afin de préciser davantage ce qu'il faut entendre par coréalisation et ses implications pour les chaînes participantes.

RADIO

Le Jury du Prix CIRTEF de coréalisation Nord/Sud 1983 composé des représentants de Radio-Rwanda (Président), de la Radiodiffusion du Cameroun, de la Société Radio-Canada et de la Société Radio-France, s'est réuni le 30 avril à Tunis et a examiné à huis clos, sur base du règlement du concours, les trois coréalisations suivantes : "Les Guérisseurs", "la Présence du Passé dans le Monde d'Aujourd'hui", Vivre Vieux en Amérique, en Europe et en Afrique", respectivement coproduites par la Radio Nationale de Haute-Volta et la Radio Suisse Romande - la Radio-Télévision Belge, Radio-Rwanda et la Voix de la Révolution du Burundi - l'Office de Radiodiffusion-Télévision de Mauritanie, la Société Radio-Canada et la Société Radio-France.

Ayant constaté que les démarches ont été pratiquement les mêmes pour la coréalisation des trois émissions, les membres du Jury ont estimé que le niveau de la qualité du fond et de la forme retiendra plus l'attention, d'autant plus que ce critère conditionne fortement le dernier retenu par le règlement du concours : à savoir l'accessibilité à l'auditoire le plus vaste.

Après avoir établi au hasard l'ordre d'écoute des émissions, les membres du Jury ont procédé à un examen critique des trois émissions, l'une après l'autre, en dégageant les qualités et les défauts de fond et de forme de chaque émission.

De manière générale, le Jury a été unanime pour reconnaître que les trois émissions présentent un intérêt certain et possèdent plus de qualités que de défauts.

Après délibération, le Jury a décidé d'accorder :

- * Le Prix CIRTEF de coréalisation à l'émission "Vivre Vieux en Amérique, en Europe et en Afrique" coproduite par l'OFFICE DE RADIODIFFUSION-TELEVISION DE MAURITANIE, LA SOCIETE RADIO-CANADA et LA SOCIETE RADIO-FRANCE surtout pour sa richesse d'informations et l'harmonie dans sa réalisation qui font bien saisir la vie des personnes du troisième âge dans des contextes socio-économico-culturels différents.

Le Jury a cependant noté, tout en reconnaissant les implications financières que l'opération aurait exigées, qu'il aurait été plus enrichissant pour l'émission si le producteur mauritanien s'était rendu au Canada pour y enquêter;

- * une première mention spéciale a été faite à l'émission "la Présence du Passé dans le Monde d'Aujourd'hui" coproduite par la Radio-Télévision Belge, Radio-Rwanda et la Voix de la Révolution du Burundi;

* une deuxième mention spéciale a été faite à l'émission "Les Guérisseurs" coproduite par la Radio Nationale de Haute-Volta et Radio Suisse Romande.

Le Jury a reconnu la valeur et l'intérêt de ces deux émissions. Il a cependant noté qu'elles manquent, à des degrés différents, de rigueur dans la composition et dans la mise en ondes.

De manière générale, le Jury a reconnu que les moyens mis en oeuvre pour la réalisation des trois émissions sont appréciables mais a noté que compte tenu des différences de traditions des pays du Nord et du Sud, les coproducteurs ont souvent supposé connaître ce que l'auditeur ignore. Le Jury a attiré l'attention sur ce fait pour l'avenir, afin d'éviter le manque de descriptions et d'explications indispensables à une meilleure compréhension des réalités socio-culturelles différentes.

Les membres du Jury ont trouvé que le règlement du concours est généralement bien fait. Ils ont cependant souhaité que, compte tenu de la grille des programmes chargée des radiodiffusions nationales, compte tenu également de l'arrivée tardive des émissions à ces stations, il ne soit pas nécessaire que les deux ou trois partenaires aient tous diffusé l'émission avant la Conférence Générale.

Le Jury a souhaité que l'un diffuse l'émission avant, et que les autres s'engagent à la diffuser dans l'année en cours de la Conférence; ceci pour éviter la perturbation des émissions souvent programmées à long terme.

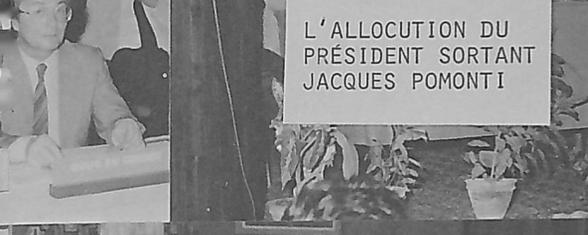
* * *



LA SÉANCE D'OUVERTURE



المؤتمر العام الثالث للمجلس الدولي للإذاعات والتلفزيونات
التمت (تونس) 2.6 ماي 1983
*Generale du Conseil International des Radios et Televisions
Francaise Hammamet, Tunisie, 2 mai '83*



L'ALLOCATION DU
PRÉSIDENT SORTANT
JACQUES POMONTI





SOURIRE ET ACCUEIL
AU SÉCRÉTARIAT



ALLOCUTION DE MONSIEUR TAHAR BELKHOJA, MINISTRE DE L'INFORMATION,
A LA SEANCE DE CLOTURE DE LA CONFERENCE GENERALE DU CIRTEF
5 MAI 1983

Excellence,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, au nom du Gouvernement tunisien, vous souhaiter la bienvenue et vous dire notre satisfaction de constater que le CIRTEF est aujourd'hui une entité structurée qui se consacre à la coordination des efforts des organismes francophones d'audio-visuel et qui réussit à instaurer entre ses membres, cette coopération nécessaire à leur survie et ce progrès quantitatif et surtout qualitatif indispensable à la croissance de nos sociétés.

La R.T.T. restera parmi ses membres les plus actifs et son prestigieux Directeur Général en sera parmi les plus dynamiques, en élisant Monsieur le Directeur Général de la R.T.T. Président du CIRTEF vous faites honneur à mon pays et vous permettez à Monsieur Moncef BEN MAHMOUD de faire valoir encore sa compétence.

Mesdames, Messieurs,

Nous vivons tous dans nos pays - développés ou en voie de développement une grande épopée, où la mutation rapide de nos sociétés nous impose une évaluation correcte de notre situation dans tous les domaines, la fixation d'objectifs clairs et hardis, et la conception d'une stratégie de succès et de progrès.

A l'heure du dialogue des civilisations, la Tunisie guidée avec grand succès depuis un demi-siècle par le Président Bourguiba a su prouver maintes fois qu'elle ne cède ni à la facilité d'un repli frileux sur elle-même, ni à la tentation d'une autarcie surannée.

Vivant pleinement son époque, terre de rencontre et de dialogue à travers les siècles, forte d'un ancrage indéradicé dans la civilisation arabo-musulmane, la Tunisie a su relever le défi de l'ouverture sans rien abdiquer de ses valeurs et de son authenticité.

C'est vous dire combien la Tunisie est attentive à ces moyens privilégiés de communication entre cultures que sont la radio et la télévision qui ont révolutionné le monde en en faisant selon l'expression de Mac Luhan, "un village interplanétaire".

Notre politique de l'information procède de ces choix majeurs car il n'est pas de meilleurs moyens pour garantir le droit du citoyen à une information riche et diversifiée.

Le postulat qui guide nos actions en matière de politique de l'information en Tunisie se base sur une maturité réelle reconnue au citoyen. Nous sommes convaincus que l'information ne peut jouer pleinement le rôle qui doit être le sien dans un pays en pleine mobilisation pour son développement intégral comme la Tunisie qu'en garantissant le pluralisme de l'expression et la diversité des sources, meilleurs gages de cette crédibilité sans laquelle tout impact de l'information serait illusoire.

Le fait que près de huit cents titres étrangers soient quotidiennement exposés au choix des lecteurs dans nos kiosques est de nature à attester de notre détermination d'avancer à pas sûr dans cette voie.

De même, au plan interne, il y a désormais en Tunisie une floraison de titres de sensibilités et de genres très divers qui confèrent à la liberté d'expression un contenu bien réel.

Dans le domaine de l'audio-visuel, la consolidation de notre chaîne nationale en langue arabe, le projet d'extension de la chaîne italienne, le lancement le 12 juin prochain de la 2e chaîne de télévision de langue française et de vocation internationale - grâce à l'assistance précieuse et efficace de la France - les projets de coopération, voire de réception et de diffusion en direct de la chaîne algérienne en Tunisie, et de la nôtre en Algérie, toutes ces actions s'inscrivent dans le cadre de notre volonté d'ouverture et de progrès.

En effet, l'émergence d'une jeunesse dynamique, avide de connaissances, de développement prodigieux des moyens de communication qui nous place dans l'ère des satellites, nous imposent de nouveaux choix. Ainsi l'ouverture d'esprit devient une nécessité. Elle nous permet d'une part d'accroître les choix de lutter contre toute forme de sectarisme et de monopole, d'imprégner chez les jeunes la notion d'universalité, d'autre part, elle incite à la compétitivité et garantit la crédibilité.

L'ouverture et la diversification que nous concevons ne sont nullement incompatibles avec notre authenticité et le respect de notre identité culturelle, politique et historique.

D'autre part, elles ne doivent pas sombrer dans la médiocrité des programmes que nous produisons ou que nous importons.

Aucune époque ne s'est interrogée plus que la nôtre sur les moyens de communication sociale. Jamais d'autres techniques de diffusion ou de communication n'ont à ce point inspiré des espérances et des craintes extravagantes.

Le concept de la communication est perçu parfois avec cette même angoisse que développait déjà Saint-Just dans un texte célèbre sur la défense de la liberté.

Il est cependant permis d'affirmer qu'en Tunisie, cette angoisse est plus atténuée mieux maîtrisée et ce grâce à une politique dont la finalité est de vaincre les forces du passé, d'extirper les mauvaises racines d'une appréhension devant le futur et de préparer la nécessaire prise en charge de soi.

Débarassés et purifiés des phantasmes obscurantistes, les Tunisiens se sont préparés grâce à la généralisation de l'enseignement et à l'accès à la culture à l'outil scientifique et technologique à vivre pleinement leur époque en bannissant le cloisonnement et le repli sur soi et en rejetant cette forme de dégénérescence intellectuelle appelée sectarisme. C'est pour nous le bon choix car le chemin du progrès sous ses différentes formes a toujours pour premier jalon la reconnaissance de la communication comme un droit fondamental de l'individu et comme un droit collectif qui doit être garanti à tous les groupes et toutes les communautés.

S'agissant de radio et de télévision, je suis fier de vous signaler que la Tunisie est au sein de son environnement culturel parmi les premiers à développer sa réflexion sur les mutations en cours qui bouleversent l'aire de diffusion et de mode de vulgarisation de ces instruments de communications notamment la télévision.

Cette démarche nous est inspirée par une réflexion sur l'ensemble des problèmes de modernité et de civilisation. Dès lors, l'approche des problèmes de communication ne pouvait que témoigner de notre faculté d'ouverture et de notre aptitude à l'adaptation, d'où ce parcours politique un peu spécial à la Tunisie qui a permis à notre pays, grâce à des réformes continues, une réinsertion que nous voulons profonde et durable dans la civilisation moderne, celle dont les paramètres sont l'évolution technologique et la croissance du P.I.B. mais aussi l'instauration d'une démocratie investie des droits de l'homme où le citoyen jouit pleinement de ses droits tant universels que constitutionnels.

Aujourd'hui, au seuil de réformes nouvelles attendues pour bientôt et qui nous feraient passer du dualisme au pluralisme politique et social, il ne sera jamais plus possible de porter atteinte à la dignité, à la sécurité du Tunisien et au respect de son droit d'association au même titre que son intégrité physique et morale. Il revient en Tunisie aux moyens de communication de masse d'assumer un rôle pionnier dans l'oeuvre de reconstruction qui est aujourd'hui la nôtre. Oeuvre qui se réduirait à un simple exercice de gestion si l'Etat moderne que nous sommes en train d'édifier allait puiser ailleurs que dans le dialogue avec ses citoyens et la nécessaire ouverture sur le monde extérieur les éléments nécessaires à son équilibre et à sa pérennité.

C'est, Mesdames et Messieurs, dans les perspectives qu'ouvre cette analyse que les travaux du CIRTEF et les thèmes que vous avez eu à développer constitueront pour tous les pays membres des raisons d'espoir puisque votre contribution à l'approfondissement de la coopération et à l'intensification des échanges seront un apport nouveau à l'évolution de nos sociétés et à l'enrichissement de nos civilisations.

LISTEDESPARTICIPANTSBELGIQUE

Radio-Télévision Belge
de la Communauté Culturelle Française (R.T.B.F.)
52, boulevard Auguste-Reyers
1040 Bruxelles

M. Jean-Charles MIGNON
Chef du Centre de Production International

M. Alain NAYAERT
Directeur de la Coordination des Programmes TV

BENIN

Office de Radiodiffusion-Télévision du Bénin (O.R.T.B.)
Case postale 366
Cotonou

M. Roch Orou SANNI
Directeur Général

BURUNDI

Radiodiffusion Nationale du Burundi (R.N.B.)
Case postale 1900
Bujumbura

M. Benoît MUYEBE
Directeur Général

CAMEROUN

Radiodiffusion du Cameroun (R.D.C.)
Yaoundé

M. Alexandre KOKOH A MESSE
Directeur de la Radiodiffusion

CANADA

Société Radio-Canada (S.R.C.)
1400 est, boulevard Dorchester
Montréal, Québec
Canada / H2L 2M2

M. Jacques LANDRY
Directeur Général Adjoint

M. Claude MERCIER
Chef du Service des Relations Internationales (radio)

M. Gaétan LAPOINTE
Chef Adjoint des Relations Internationales (TV)

M. Jean-Louis ARCAND
Délégué

Société de Radio-Télévision du Québec (S.R.T.Q.)
800, rue Fullum
Montréal, Québec
Canada / H2K 3L7

M. Gérard BARBIN
Président-Directeur-Général

M. Philippe GARIEPY
Responsable des Relations Publiques et Internationales

Office de la Télécommunication Educative
de l'Ontario (O.T.E.O.)
Case postale 200, succ. Q.
Toronto, Ontario
Canada / M4T 2T1

M. Donald DUPREY
Directeur Général

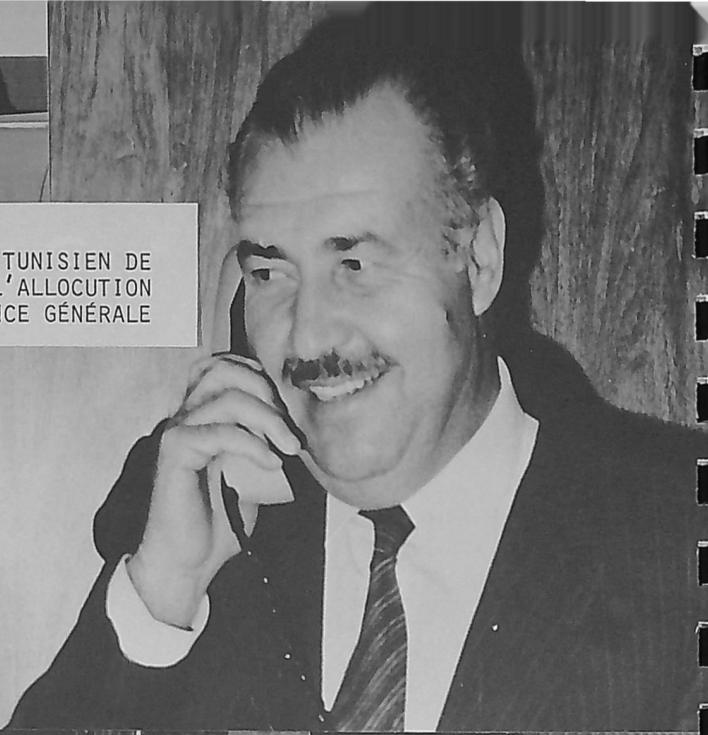
COMORES (ILES)

Radio-Comores
Case postale 250
Moroni

M. Mohamed HALIFA
Directeur



M. TAHAR BELKHOJA, MINISTRE TUNISIEN DE L'INFORMATION, A PRONONCÉ L'ALLOCATION DE CLOTURE DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE



المؤتمر العام الثالث للمجلس
الم
s Radios et Televisions
nma (Tunisie): 2... 83



CONGO

Radiodiffusion-Télévision Congolaise (R.T.C.)
Case postale 2241
Brazzaville

M. Juste-Maurice OKEMBA
Directeur Général

COTE D'IVOIRE

Télévision Extra-Scolaire
Case postale V 40
Abidjan

M. Georges KEITA
Réalisateur

FRANCE

Institut National de la Communication Audiovisuelle (I.N.A.)
21-23, boulevard Jules-Ferry
75011 Paris

M. Jacques POMONTI
Président

Mme Michèle DE BUSSIERE
Chargée de mission

M. Pascal LECLERC
Responsable de la Coopération Internationale

Mme Renée FLAMENT
Chef du Service de la Distribution Internationale

Société Radio-France (S.R.F.)
116, avenue du Président-Kennedy
75786 Paris, Cédex 16

M. Claude ERNOULT
Conseiller auprès du Directeur de France-Culture

Société Antenne 2 (A 2)
5, rue de Montessuy
75341 Paris, Cédex 07

M. Roland MARTIN
Chargé de mission à la Direction Générale

Société France-Régions 3 (FR 3)
5, avenue du Recteur-Poincaré
75782 Paris, Cédex 16

M. François-Xavier DE PERIER
Responsable des Affaires Internationales

GABON

Radiodiffusion-Télévision Gabonaise (R.T.G.)
Case postale 10150
Libreville

M. Grégoire EBANG-EDZANG
Conseiller Technique du Directeur Général

HAITI

Télévision Nationale d'Haïti (R.T.N.H.)
Case postale 13400
Port-au-Prince

M. Jacques LEMAIRE
Directeur Général

HAUTE-VOLTA

Radio-Télévision Voltaïque (R.T.V.)
Case postale 7029
Ouagadougou

M. Serge-Théophile BALIMA
Directeur de la Télévision

MALI

Radio-Mali
Case postale 171
Bamako

M. Abdoulaye SIDIBE
Directeur Général Adjoint

MAURICE

Radiodiffusion-Télévision Mauricienne (R.T.M.)
Case postale 48
Curepipe

M. Basdeo RAMUDHIN
Directeur Général p.i.

MAURITANIE

Office de Radiodiffusion-Télévision de Mauritanie (O.R.T.M.)
Case postale 200
Nouakchott

M. N'Gaédi ALASSANE
Directeur Général Adjoint

NIGER

Office de Radiodiffusion-Télévision du Niger (O.R.T.N.)
Case postale 361
Niamey

M. Ide SALEY
Responsable du Service de Production

RWANDA

Radio-Rwanda
Case postale 83
Kigali

M. Gaspard GAHIGI
Chef de Service de la Radiodiffusion

SENEGAL

Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal (O.R.T.S.)
58, boulevard de la République
Case postale 1765
Dakar

M. Marcel NDIONE
Directeur Général

SENEGAL (suite)

Centre d'Etudes des Sciences et
Techniques de l'Information (C.E.S.T.I.)
Université de Dakar
Dakar-Fann

M. Saidou DIA
Professeur de communications de terrain

SUISSE

Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (S.S.R.)
Giacomettistrasse 3
3000 Berne 15

M. René SCHENKER
Directeur de la Radio-Télévision Suisse Romande
6, avenue de la Gare
1001 Lausanne

Radio Suisse Internationale
Postfach 42
3000 Berne 15

M. Joël CURCHOD
Directeur

TCHAD

Radiodiffusion Nationale Tchadienne (R.N.T.)
Case postale 892
N'Djamena

M. Soumaine SADIGA TENNA
Directeur Général

TUNISIE

Radiodiffusion-Télévision Tunisienne (R.T.T.)
71, avenue de la Liberté
Tunis

M. Moncef BEN MAHMOUD
Directeur Général
M. Ryadh MARZOUKI
Directeur de la Radio
M. Taoufik BESBES
Directeur de la Télévision

TUNISIE (suite)

Radiodiffusion-Télévision Tunisienne (R.T.T.)

M. Mohamed MEDDEB
Sous-Directeur de la Chaîne Internationale Radio

M. Mohamed BOUZAIID
Sous-Directeur de la Chaîne Internationale Télévision

Mme Latifa ZOUHIR
Sous-Directrice des Relations Extérieures

M. Abdelkader CHERIF
Chef de Service de l'Information TV
en langue française

VANUATU

Radio-Vanuatou
Case postale 49
Port-Vila

M. Joe CARLO
Directeur Général

M. Paul GARDISSAT
Conseiller

VIETNAM

Radio-Télévision Viêtnamienne
58, rue Quàn Sù
Hanoï

M. LE TIEN
Directeur des Relations Internationales

ZAIRE

Office Zaïrois de Radiodiffusion et de Télévision (O.Z.R.T.)
Case postale 3164
Kinshasa-Gombe

M. Lukunku SAMPU
Directeur des Programmes

OBSERVATEURS

Société Nationale de Radio-Télévision
Française d'Outre-Mer (R.F.O.)
5, avenue du Recteur-Poincaré
75016 Paris

M. Jean-Claude BUCHOT
Conseiller Technique auprès du Président
chargé de l'Action Internationale

M. Guy BERNEDE
Chargé de la Coopération

Agence de Coopération Culturelle
et Technique (A.C.C.T.)
13, quai André-Citroën
75015 Paris

M. Makhily GASSAMA
Directeur Général de la Culture

M. Michel LUCIER
Directeur Général, Education-Formation

M. Jean-Claude CREPEAU
Chargé d'études, Education-Formation

AUDECAM

100, rue de l'Université
75007 Paris

M. Jacques SULTAN
Délégué

Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle
100, avenue Raymond-Poincaré
75016 Paris

M. Alain DE KEGHEL
Chargé de mission pour les Affaires Internationales

Ministère Français des Relations Extérieures
23, rue de la Pérouse
75016 Paris

Madame Pierrette BONNAUD
Sous-Directrice de la Coopération Audiovisuelle

Délégation Générale du Québec
66, rue Pergolèse
75116 Paris

M. Jean TARDIF
Délégué aux Affaires francophones
et multilatérales

Ministère des Affaires Extérieures
Ambassade du Canada
45, avenue Montaigne
75008 Paris

M. Jean-Paul HUBERT
Conseiller Affaires Politiques

Food and Agriculture Organization
of United Nations (F.A.O.)
Viale delle Terme di Caracalla
Rome

M. Majid CHAAR
Chargé de Production TV/Radio

Télévision Jordanienne (J.T.V.)
Case postale 1041
Amman

M. Jacques BARBOT
Directeur section française

Union des Radiodiffusions et
Télévisions Nationales d'Afrique (U.R.T.N.A.)
101, rue Carnot
Dakar

M. Abdelkader MARZOUKI
Secrétaire Général

Communication Internationale
pour le Développement (C.I.D.)
36, avenue Faïdherbe prolongée
Boîte postale 3196
Dakar

Mme Annette MBAYE D'ERNEVILLE
Journaliste

Arab States Broadcasting Union (A.S.B.U.)
El-Menzah IV
Case postale 65
Tunis

M. Raouf BASTI
Directeur

SECRETARIAT

M. François PROVENCHER
Secrétaire Général

M. Jean-Roland DELAITRE
Adjoint du Secrétaire Général

Mlle Danièle EGGER
Secrétaire-assistante

Mme Amel ABDERRAZAK
Hôtesse (Serv. Relations Extérieures R.T.T.)

Mlle Afifa BEN HAROUZ
Secrétaire R.T.T.

Mme Chadlia OUERTATANI
Secrétaire R.T.T.

RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL

Septembre 1981 - mai 1983

Dans quelques semaines, le CIRTEF aura cinq ans.

Né en JUIN 1978 d'une volonté manifeste d'entraide, de coopération et d'interpénétration des cultures par la Radio et la Télévision, on le retrouve constitué aujourd'hui de 36 organismes membres répartis sur 27 pays et auxquels s'ajouteront sans doute dans quelques jours les six radios et/ou télévisions qui souhaitent joindre nos rangs.

Au cours de ses premières années d'existence, le CIRTEF aura réalisé 37 programmes d'activités auxquels auront participé plusieurs centaines d'agents répartis entre toutes nos chaînes sans exception. Je souligne le "sans exception" puisqu'en 1982-1983, tous les membres du CIRTEF, tant du Sud que du Nord, auront participé à au moins une des activités proposées.

Au delà de cette expansion quantitative dont nous évaluerons, au cours de cette conférence, les retombées qualitatives, c'est la crédibilité croissante du CIRTEF qu'il convient plus particulièrement de célébrer en cet anniversaire. Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses structures, on croit davantage à l'importance de ses objectifs et à l'impact de ses activités.

J'ai souligné - quelques lignes plus haut - l'augmentation du taux de participation des organismes membres aux activités de l'association, ce qui a d'ailleurs pour effet de poser parfois un délicat problème de sélection, compte tenu des limites budgétaires de chacun de nos projets.

Par ailleurs, toutes ces activités - parfois modestes mais significatives, occasionnellement très importantes au niveau des contenus et de l'envergure du sujet, toujours complémentaires dans toute la mesure du dialogue possible avec les institutions bilatérales ou multi-latérales de coopération - auront eu pour effet d'accroître considérablement la crédibilité du CIRTEF aux yeux des institutions nationales et internationales susceptibles de l'appuyer.

J'en présente pour preuve la volonté d'organismes tels que l'A.C.C.T. qui augmente chaque année le volume de son aide et de sa coopération, l'A.C.D.I. et la F.A.O. qui ont commencé avec le CIRTEF un important programme de financement d'au moins cinq projets d'ici deux ans. J'ajoute à ce qui précède les manifestations d'intérêt de la part des représentants pour l'Afrique de l'O.M.S. et de l'UNICEF rencontrés lors d'un des nombreux colloques où le Secrétaire Général assure une présence du CIRTEF pour en faire valoir les objectifs et capacités.

Devant ces perspectives réconfortantes, il ne faut cependant pas se cacher certaines difficultés qui enrayent le bon fonctionnement du Conseil. La majorité des problèmes que je signalerai au long de ce rapport sont toutefois - j'allais dire heureusement - d'ordre interne, ce qui a au moins pour conséquence de situer les solutions tout près de nous.

En résumant nos activités et projets depuis la dernière Conférence Générale en septembre 1981 à Paris, j'attirerai votre attention à la fois sur les progrès et sur les handicaps du CIRTEF. Le bref tableau que je brosserai le sera, comme d'habitude, autour de nos cinq secteurs d'activités :

- 1) les Echanges et Coréalisations;
- 2) la Coopération Inter-Chaînes;
- 3) la Formation et l'Information;
- 4) les Relations Inter-Institutionnelles;
- 5) la Gestion Interne.

1 - ECHANGES ET COREALISATIONS :

- 1.1 Sur ce chapitre, le CIRTEF aura marqué un net progrès puisque d'une part, nos Echanges de Productions sur "la Chanson et le Conte Populaire" en 1981-1982 et "l'Eau et l'Environnement" en 1982-1983 auront entraîné la participation de onze chaînes en radio et cinq en télévision, dans le premier cas, et celle de treize radios et douze télévisions dans le second cas. Un chiffre record de 25 séries d'émissions auront ainsi été diffusées, en tout ou en partie, sur 18 pays. D'autre part, le Prix CIRTEF 1983 met en lice cette fois dix émissions impliquant quinze organismes qui les auront coréalisées deux à deux ou - dans deux cas particuliers - trois à trois.

En ce qui concerne les Echanges de Productions, il faut mentionner les difficultés qu'entraîne le non respect des calendriers convenus. Qu'il s'agisse d'absence à la réunion de concertation ou de retards considérables dans la livraison du produit, voire même - en certains cas heureusement rares - d'abandons en cours de route, tous s'en trouvent pénalisés dans un cadre d'opérations interdépendantes. Les conséquences s'en font même ressentir sur la diffusion dans les cas où les émissions arrivent trop tard pour les créneaux prévus.

- 1.2 Par ailleurs, les Echanges d'Animateurs Radiophoniques se sont dédoublés puisque le Sud a parlé sur les ondes du Nord et inversement. Jugés très satisfaisantes dans la plupart des cas sur le plan professionnel, ces animations ou coanimations ont souffert de certains problèmes d'intendance qui seront soigneusement évités cette année. Il nous apparaît cependant difficile de suppléer aux lacunes d'information résultant du fait que les objectifs et modalités de l'opération ne sont pas toujours transmis par les directeurs de chaînes aux agents choisis. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir, plus globalement, sur ce type de problème.

1.3 Je signale enfin qu'au plan télévision, très peu d'empressement a été apporté à sélectionner et envoyer de bonnes émissions d'animateurs ou présentateurs qui souhaitent pourtant visionner plusieurs chaînes du Nord pour échanges similaires à ceux de la radio. Cette opération est ainsi restée en suspens...

2 - COOPERATION INTER-CHAINES :

2.1 Dans ce secteur, il faut également signaler que les nombreuses invitations faites aux chaînes du Sud de nous envoyer leurs meilleurs produits pour diffusion éventuelle par les chaînes du Nord, sont restées pratiquement sans réponse.

Lors d'une séance de visionnage, organisée conjointement par le CIRTEF et la C.T.F. à Biarritz en juin 1982, seuls deux organismes du Sud avaient adressé leurs produits au CIRTEF. C'est à la suite de recherches de dernières minutes que cette séance a pu être étoffée davantage, notamment grâce à des productions dont l'existence avait été révélée par des sources extérieures au CIRTEF. Par ailleurs, ce demi-échec s'est heureusement inscrit dans le cadre d'une réflexion du groupe dit Nord/Sud, formé conjointement par l'A.C.C.T. et le CIRTEF sous la coordination de l'I.N.A.

Je dis "heureusement" puisque ce fut l'occasion d'envisager une autre procédure pour que les produits valables du Sud, dont nous connaissons par ailleurs l'existence, soient acheminés aux responsables des programmes du Nord. Cette conférence sera, en effet, l'occasion d'examiner officiellement le rapport déposé par ce groupe de travail qui, à la suite de la réunion des Ministres Francophones de la Culture d'une part et de la Conférence Générale du CIRTEF de 1981 d'autre part, a étudié pendant un an les façons d'intensifier les échanges culturels Sud/Nord par la radio et la télévision, et notamment par les soins du CIRTEF.

Les réactions fort positives que ce rapport a provoquées laissent présager du bien fondé et du succès éventuel de cette opération dont nous discuterons au point "6" de l'ordre du jour.

2.2 Dans ce secteur de la Coopération Inter-Chaînes, un de nos programmes est resté stagnant au cours du dernier exercice. Il s'agit de l'Entraide Opérationnelle pour laquelle nous n'avons pas trouvé de financement substantiel depuis deux ans. Ce service s'était pourtant avéré peu coûteux et très utile, notamment en cas de missions courtes de dépannage ou de perfectionnement. Les demandes en étaient fort nombreuses et il est assez significatif de constater jusqu'à quel point un simple rouage au sein de l'engrenage radio-télévisuel (les magnétoscopes par exemple) peut stopper ou handicaper gravement le fonctionnement d'une station. En conséquence, toute mission rapide de dépannage ou d'amélioration de telles situations est vivement appréciée.

J'ai le plaisir d'ajouter que le bien-fondé de ce service a été perçu par la direction des O.N.G. de la Coopération Canadienne qui est prête à mettre à notre disposition une somme importante pour sa continuation.

- 2.3 La même direction nous a également demandé de présenter un programme d'Echanges Sud/Sud consistant en reportages radio-télévisuels entre pays africains de zones différentes. Un devis de cette opération a été soumis à l'A.C.D.I. en mars dernier.
- 2.4 Ce chapitre sur la Coopération Inter-Chânes ne saurait s'achever sans la mention d'une toute nouvelle expérience qui se met en place sur l'initiative de la direction de la Radio-Télévision Suisse Romande. Il s'agit d'une coopération bilatérale spéciale entre la Radio-Télévision Suisse et la Radio-Télévision Voltaïque, pour une période limitée mais intensive et qui pourrait servir de modèle à ce que nous avions commencé d'appeler les "jumelages" entre chaînes du Nord et du Sud. Dans le cadre de contextes provisoires où des difficultés particulières sont à surmonter, il serait fort utile et fort apprécié du pays bénéficiaire qu'une chaîne du Nord s'intéresse particulièrement, pendant un an ou deux, au relèvement d'une radio ou d'une télévision du Sud se trouvant, par exemple, en situation provisoire difficile.

3 - FORMATION ET INFORMATION :

- 3.1 Côté formation et perfectionnement, les activités du CIRTEF, au cours de la période qui vient de s'écouler, ont été sensiblement les mêmes que pour la période précédente. Nous avons eu en 1982 (et nous aurons en 1983) notre stage annuel à l'Ecole Internationale de Bordeaux sur la Gestion des Services de Radio-Télévision. Il sera découpé de façon légèrement différente cette année pour permettre une modulation en deux phases de deux semaines chacune pouvant aller jusqu'à l'admission des stagiaires pour une seule des deux périodes. Ces dispositions ont été prises pour obtenir plus facilement la participation des cadres supérieurs qui ne peuvent aisément laisser leur poste pour une période de quatre semaines.
- 3.2 C'est également au chapitre de la formation que se concrétise la coopération amorcée il y a près d'un an avec la F.A.O. Sont actuellement approuvées quant aux contenus et aux devis conséquents, deux projets de stage dont l'un sur l'utilisation de la radio pour fin d'éducation et de promotion rurale (prévu pour octobre 1983 au C.I.E.R.R.O. de Ouagadougou) et l'autre sur la mesure de l'auditoire et l'impact des messages radiophoniques (prévu en 1984 au SEVOZA de Kinshasa).

3.3 A signaler également l'excellent stage en Perfectionnement Radio que la Société Radio-Canada a organisé à Montréal et que l'A.C.C.T. a également financé. Ce stage se voudrait annuel mais en alternant radio et télévision comme secteur à traiter. La direction de la Société de Radio-Télévision du Québec nous a récemment confirmé son accord pour l'encadrement du stage 1983 en télévision.

3.4 Côté information et relations publiques à la fois, le CIRTEF a participé pour la première fois au MIP-TV à Cannes, il y a une semaine.

Un "Espace CIRTEF" gracieusement mis à notre disposition par le Commissaire Général du MIP a constitué un point de rencontre dont nos membres - pour un total de 25 qui y passèrent - ont pu profiter pour s'y renseigner, se faire conseiller pour leurs achats et même, dans certains cas, y faire prendre et fixer leurs rendez-vous.

Tous les échos recueillis indiquent que cette initiative a été favorablement accueillie tant par le MIP-TV qui souhaite son renouvellement annuel que par nos membres qui en ont témoigné abondamment. Il est prévu notamment que le CIRTEF puisse contribuer à la mise en commun des moyens dont disposent les chaînes du Sud pour y exposer leurs produits.

4 - RELATIONS INTER-INSTITUTIONNELLES :

4.1 Avec l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, le CIRTEF entretient toujours des relations privilégiées puisque l'A.C.C.T. nous apporte son soutien financier pour plusieurs de nos programmes dont les stages à l'Ecole Internationale de Bordeaux ou ailleurs, les Echanges de Productions, les Echanges d'Animateurs Radiophoniques et les tournées de repérage d'émissions du Sud dont il a été fait mention plus haut. Après quatre années de collaboration fructueuse dans des programmes tantôt annuels, tantôt ponctuels, il a été souhaité de part et d'autre qu'une commission A.C.C.T./CIRTEF se réunisse pour mieux formuler nos priorités et nos modalités d'action pour les deux ans à venir.

J'ai grand plaisir à souligner la présence à cette conférence et pour cette fin d'une importante délégation de l'Agence qui nous a délégué deux directeurs généraux et un chargé de projet. La réunion bipartite à laquelle je viens de faire allusion aura lieu mercredi après les travaux en commission.

4.2 J'ai mentionné plus haut la concrétisation des contacts pris avec la F.A.O., ainsi que les relations plus définitives et plus intensives qui s'établissent entre le Conseil et l'A.C.D.I. Quant à la Communauté Economique Européenne, elle sera prochainement saisie d'un double projet de Stage de Perfectionnement en Réalisation Télévisuelle. Le premier serait à l'intention de nos membres arabophones et ceux de leurs pays frères qui voudraient se joindre à

l'opération, avec la collaboration éventuelle de l'A.S.B.U. (Arab States Broadcasting Union). Quant au deuxième, il serait destiné aux réalisateurs des télévisions débutantes un peu partout dans nos régions.

4.3 J'ai plaisir à signaler également que le stage qui se tiendra au C.I.E.R.R.O. de Ouagadougou se fera en collaboration avec l'U.R.T.N.A. de qui relève ce centre d'enseignement. Nous associerons également l'Union soeur à notre recherche de produits du Sud à diffuser au Nord. Enfin, nous avons invité le Centre d'Echanges de Nairobi, qui relève également de l'U.R.T.N.A., à discuter avec nous des possibilités de mise en commun des émissions que nous commençons à accumuler après trois années d'Echanges de Productions, d'une part, et d'éditions du Prix CIRTEF de coréalisation, d'autre part.

4.4 Quant à nos rapports avec la C.R.P.L.F. et la C.T.F., il continuent à s'élargir en quantité et - nous avons tout lieu de le croire - en qualité. Une rencontre récente avec la Commission "animation" de la C.R.P.L.F. a permis d'évaluer et de relancer notre programme d'Echanges d'Animateurs Radiophoniques.

De plus, grâce à un financement de l'A.C.C.T., nous pourrions répondre à l'invitation que nous a faite la Communauté, il y a deux ans déjà, d'ouvrir aux chanteurs du Sud, via leurs radios nationales, le Festival de Spa qu'organisent chaque année les radios francophones du Nord.

4.5 Je suis heureux d'ajouter aux paragraphes précédents l'essor de nos relations avec la Coopération bilatérale française. Grâce à l'AUDECAM (Association Universitaire pour le Développement de l'Enseignement et de la Culture en Afrique et à Madagascar) nous disposons d'une antenne qui sur Paris et la France, nous met en relations complémentaires avec les divers services concernés par le développement des radios-télévisions dans le monde francophone.

5 - GESTION INTERNE :

5.1 Le recrutement de nouveaux membres au sein du CIRTEF a progressé lentement mais sûrement. Nous aurons le plaisir de recevoir tout à l'heure la demande officielle d'adhésion de six organismes dont quatre comme membres actifs et deux comme membres associés.

5.2 Au chapitre de la gestion administrative du CIRTEF, un grand pas aura été fait en 1982 puisque ce sont maintenant les services concernés de la S.S.R. qui effectuent les opérations comptables du CIRTEF et ceci pour une modeste rétribution forfaitaire. Grâce au système mis en place depuis juin 1982, nous pouvons suivre semaine par semaine l'évolution des recettes et dépenses de l'organisation.

5.3 Ainsi que les documents concernant l'exercice 1982 s'en feront l'écho, les choses se sont passées telles que prévues lors du Bureau de Direction du mois d'avril dernier à Bruxelles, à savoir l'extinction graduelle du déficit de 1981 dont le total sera définitivement épongé au cours des premiers mois de l'année 1983. Cette perspective ne doit cependant pas masquer le grave problème de trésorerie occasionné par les retards constants dans le paiement des cotisations de la part - hélas - de la majorité de nos membres. Nous en discuterons en toute amitié et franchise, dans les prochains jours, afin d'en arriver à une situation plus stable.

5.4 Il apparaît également évident que si la grande majorité de nos activités ont donné satisfaction et ont pu, dans le cas des chaînes du Sud, rentabiliser leur cotisation bien au-delà du montant à verser annuellement, il n'y a eu jusqu'ici aucune évaluation systématique des mêmes activités afin d'en apprécier la teneur et l'adéquation avec les besoins de nos membres. De même, n'y a-t-il pas eu, faute de temps, une recherche tout aussi systématique pour mieux établir les besoins à couvrir d'abord. Les Commissions réunies lors de la Conférence Générale de Paris ont néanmoins contribué à confirmer la majorité de nos activités par des témoignages explicites d'une volonté de continuation des programmes entrepris. Encore faudrait-il que toutes les chaînes membres s'expriment mieux sur le passé et l'avenir de l'association en détaillant leurs échelles de priorités. Cette conférence, en particulier au moment des Commissions, en sera l'occasion toute indiquée.

5.5 L'observation suivante ne découle pas, du moins pas de façon évidente, des statistiques concernant nos activités depuis cinq ans. Elle apparaîtra cependant familière à plusieurs d'entre nous et constitue une grande évidence pour l'équipe du Secrétariat Général. Je veux parler des fortunes diverses de nos programmes selon :

- a) qu'ils sont rapidement et nettement répercutés - ou pas... - par les directeurs de chaînes sur les services et agents concernés;
- b) que ceux-ci se préparent plus ou moins soigneusement à l'activité pour laquelle ils ont été pressentis sans laisser aux organisateurs du programme le soin de les mettre sur les rails au moment où il est trop tard, c'est-à-dire dans les premiers jours de la rencontre ou de l'opération en cours;
- c) qu'il se trouve ou pas dans chaque organisme un responsable des dossiers CIRTEF pour tous les cas où le Directeur Général n'a pas le temps de les traiter personnellement.

5.6 Il m'apparaît indispensable de détailler davantage cette observation-recommandation en attirant l'attention de tous sur les très nombreuses communications du Secrétariat Général qui restent sans réponse. Le problème des retards de cotisations n'est malheureusement pas le seul domaine où, souvent, des rappels multipliés ne

trouvent pas de réponse. Qu'il s'agisse de convocations à des réunions, d'invitation à participer à des stages, et encore plus d'avis à donner, beaucoup de membres ne répondent que s'ils sont relancés une, deux et trois fois. Vous pardonneriez je l'espère cette franchise du Secrétaire Général qui ne se résout jamais à restreindre aux réponses reçues les avantages des prestations que peut offrir le CIRTEF. C'est ainsi que nos communications par téléphone et télex sont de plus en plus coûteuses et que j'attends de la Conférence Générale, ou bien un appui pour l'amélioration de la situation de la part des membres, ou bien des directives pour ne pas tenir compte des silencieux...

- 5.7 Le récapitulatif de nos programmes depuis cinq ans servira je l'espère à démontrer également la viabilité certaine du CIRTEF pour autant qu'on admette que ce que lui procure les cotisations de ses membres ne suffit qu'à ses frais de fonctionnement et, disons, de progression.

C'est ainsi qu'il devrait être définitivement acquis que les chiffres habituellement examinés et presque entièrement consacrés aux frais généraux (à savoir les chiffres dits de l'exercice 1981, 1982, etc.) sont à considérer comme étant le pourcentage normal de frais à consacrer au fonctionnement d'une organisation qui, en l'occurrence, reçoit juste assez de ressources pour ce faire et suffisamment de fonds extérieurs pour accomplir les activités qui lui assignent ses objectifs. C'est ainsi que même si l'adjonction d'un adjoint au Secrétaire Général et d'une deuxième secrétaire à demi ou tiers temps nous amenait à consacrer presque 100 % de nos ressources propres à ce qu'on appelle communément les frais généraux, il restera au CIRTEF une bien plus grande possibilité qu'auparavant d'aller débloquer les crédits extérieurs, mieux cerner les besoins à couvrir et, surtout, assurer à nos activités une plus grande qualité de réalisation.

- 5.8 J'ai dit, en commençant ce rapport, que l'importance et la diversité des programmes réalisés à date par le CIRTEF a entraîné une nette différence dans l'écoute et l'approche des institutions de coopération face aux requêtes que nous leur présentons. Une chose manque lourdement cependant : les témoignages écrits des membres concernés, et particulièrement ceux du Sud, à la suite des actions accomplies. La nature et les activités du CIRTEF étant ce qu'elles sont, il est évident que ce n'est pas la satisfaction des chaînes du Nord qui peut le mieux inciter les organismes de financement à nous fournir des fonds. C'est à la mesure du témoignage non équivoque des pays en voie de développement que toutes nos démarches ont des chances d'aboutir.

Je prends donc la liberté de recommander que les directions générales se manifestent en ce sens, et par écrit, afin qu'une compilation de leurs témoignages soit faite à l'usage du Président et du Secrétaire Général ainsi que des personnes chargées de pousser plus en avant nos recherches de financement.

Monsieur le Président, chers amis, je voudrais terminer ces quelques pages de récapitulation et de réflexion en souhaitant que cette Assemblée, au sein des Commissions dûment préparées à cet effet comme dans les plénières qui en étudieront les recommandations, puisse indiquer au Secrétariat Général son appréciation sur les actions entreprises jusqu'ici, ses vœux pour que celles qui vont suivre soient encore mieux conformes aux attentes de chacun.

Avant de clore, qu'il me soit permis de souligner la grande disponibilité des deux Présidents que nous avons eu en ce biennum qui s'achève, ainsi que leur dévotion aux objectifs et activités du CIRTEF.

Je prendrai la liberté de souligner, Monsieur le Président Pomonti, que malgré la brièveté de vos quatre mois de présidence, vous l'avez assumée avec une foi et un engagement remarquables et extrêmement reconfortants pour nous tous.

Qu'il me soit également permis, avant le point final, de vous remercier toutes et tous pour la confiance que vous accordez au Secrétaire Général et pour le plaisir qu'il trouve à travailler avec vous.



François Provencher
Secrétaire Général

Hammamet, le 2 mai 1983

ANNEXE B

ÉTAT DES RECETTES ET DES DEPENSES
pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1981
(en francs suisses)

A C T I F	BILAN AU 31 DECEMBRE 1981 (en francs suisses)		ÉTAT DES RECETTES ET DES DEPENSES pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1981 (en francs suisses)		
	1980	1981	DEPENSES	Budget adopté	EFFECTIF + (-)
Argent en caisse et banques	124.056,15	572,35	Secrétariat et administration	111.500,--	154.387,35
Prestations récupérables et avances	5.300,--	21.951,15	Traitements	13.000,--	20.424,70
Cotisations à percevoir	37.811,65	80.500,--	Charges sociales	31.500,--	39.692,50
Impôt anticipé récupérable	341,95	38,55	Déplacements/représentation	35.000,--	54.011,95
Mobilier, appareils (valeur d'acquisition)	33.790,50	38.120,--	Loyer / charges	5.100,--	5.100,--
			Impression	1.000,--	1.109,--
			Communications / fret	30.000,--	36.037,40
			Pournitures de bureau	4.000,--	10.515,30
			Abonnements, documentation	1.000,--	2.444,20
			Frais de banque	200,--	1.286,95
			Impôts	260,--	332,15
			Amortissement (mobilier, appareils)	6.000,--	5.727,75
A S S I F	201.300,25	141.182,05			
Banque (transitoire)	--	39.649,--	sous TOTAL	238.560,--	327.530,25
Actures à payer	93.062,90	142.177,25	Bureau et conférence		
Cotisations perçues d'avance	--	20.000,--	Frais de bureau	38.000,--	43.636,05
Indis d'amortissement (mobilier, appareils)	9.512,25	15.240,--	Attributions et dépenses caisse-voiture	15.000,--	--
Provisions pour la caisse voyage	--	--	Conf. générale	9.000,--	54.409,40
			sous TOTAL	62.000,--	98.045,45
			Activités et Evénets		
			Attributions et dépenses-Prix CIRTEP	10.000,--	14.817,--
			Programmes divers	90.000,--	123.110,60
			Information et documentation	6.240,--	17.049,90
			sous TOTAL	106.240,--	154.977,50
(Fonds général)			TOTAL DES DEPENSES	406.800,--	173.753,20
Indis au 1er janvier	101.370,83	98.725,10	RECETTES		
Excédit de l'exercice	(2.645,73)	(174.609,30)	Cotisations des membres	390.000,--	353.156,98
			Contributions spéciales	--	22.834,37
			Contributions à la caisse-voiture	15.000,--	28.500,--
			Recettes diverses (intérêts de banque, etc)	800,--	1.352,55
			TOTAL DES RECETTES	405.800,--	143,90
			RESULTAT		
			Excédent (déficit)	(1.000,--)	(174.609,30)

ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES
pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1992
(en francs suisses)

ACTIF	1982		Ecart + (-)
	1981	1982	
Solde en caisse et banque	572,35	28.694,55	- 14.958,40
Prestations récupérables et avances	21.951,15	14.121,60	762,50
Cotisations à percevoir	80.500,--	147.274,--	18.665,30
Intêt anticipé récupérable	38,55	32,85	6.054,--
Mobilier, appareils (val. d'acquisition)	38.120,--	38.120,--	900,--
	141.182,05	228.243,--	323,45
PASSIF			
Banque (transitoire)	39.649,--	-,-	1.597,60
Pactures à payer	142.177,25	246.775,60	3.452,70
Cotisations perçues d'avance	20.000,--	20.000,--	2.073,--
Fonds d'amortissement (mobilier, appareils)	15.240,--	20.940,--	1.073,35
Provision pour la caisse-voyage	-,-	-,-	300,--
	217.066,25	287.715,60	5.725,85
(Fonds général)			
Fonds au 1er janvier	98.725,10	(75.884,20)	- 11.423,30
Excédent de l'exercice (déficit)	(174.604,30)	16.411,60	67.690,40
	(75.884,20)	(59.472,60)	6.418,45
	217.066,25	287.715,60	62.685,55
DEPENSES			
Secrétariat et administration			
Traitements	120.000,--	105.741,60	- 14.958,40
Charges sociales	15.000,--	15.762,50	762,50
Présentations/services extérieurs	10.000,--	28.665,30	18.665,30
Déplacements/représentation	25.000,--	31.054,--	6.054,--
Loyers/charges	6.000,--	5.100,--	900,--
Impression	1.000,--	1.323,45	323,45
Communications/fret	22.000,--	23.997,60	1.997,60
Fournitures de bureau	5.000,--	6.452,70	1.452,70
Accommodement, documentation	1.000,--	3.073,--	2.073,--
Pris de banque	200,--	1.273,35	1.073,35
Impôts	300,--	-,-	300,--
Amortissement (mobilier, appareils)	-,-	5.700,--	5.700,--
sous TOTAUX	203.500,--	227.743,50	24.243,50
Bureau et Conférence			
Prais de bureau	38.000,--	43.567,55	5.567,55
Attribution et dépenses caisse-voy.	13.000,--	-,-	- 13.000,--
" " Conf. gén.	6.500,--	5.206,60	- 1.293,40
sous TOTAUX	57.500,--	48.774,15	- 8.725,85
Activités et projets			
Attributions et dépenses Prix CINETIF	11.500,--	76,70	- 11.423,30
Programmes divers	20.000,--	87.690,40	67.690,40
Information et documentation	5.500,--	11.918,45	6.418,45
sous TOTAUX	37.000,--	99.685,55	62.685,55
Perten. et Profits aux exercices antérieurs sous TOTAUX			
	298.000,--	6.159,20	6.159,20
TOTAUX DEPENSES		382.362,40	84.362,40
RECETTES			
Cotisations des membres			
Contributions spéciales	270.000,--	398.774,--	128.774,--
Contributions à la caisse-voyage	14.000,--	-,-	- 14.000,--
Recettes diverses (int. bquer, etc)	13.000,--	-,-	- 13.000,--
	1.000,--	-,-	- 1.000,--
298.000,--	398.774,--	100.774,--	
RESULTAT			
Excédent	-,-	16.411,60	16.411,60

APPORTS EXTÉRIEURS AUX ACTIVITÉS CIRTEF EN 1982

1. AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE (A.C.C.T.)
 - a) COLLOQUE AGRICOLE (Montréal, 21-27 mars 1982)
Prise en charge totale du Rapporteur Général du Colloque
 - b) STAGE DE PERFECTIONNEMENT EN GESTION DES SERVICES RADIO-TV
(Ecole Internationale de Bordeaux, 3-28 mai 1982)
26 participants - 9 intervenants - 1 coordonnateur
 - c) GROUPE INTERNATIONAL POUR ECHANGES SUD/NORD
(Ecole Internationale de Bordeaux, 8-17 juin 1982)
6 participants - 5 intervenants - 2 coordonnateurs
 - d) REUNION DE CONCERTATION POUR PRODUCTEURS/REALISATEURS DANS LE CADRE DES ECHANGES DE PRODUCTIONS
(Siège du CIRTEF, Genève, 29-30 juin 1982)
17 participants - 2 intervenants - 1 coordonnateur
 - e) ATELIER DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL EN RADIO
(Montréal, 1-19 novembre 1982)
10 participants - 1 coordonnateur
 - f) ECHANGES D'ANIMATEURS (RADIO)
(deux tournées en 1981 et deux en 1982)
2. AGENCE CANADIENNE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (A.C.D.I.)
COLLOQUE AGRICOLE (Montréal, 21-27 mars 1982)
28 participants - 6 intervenants - organisation
100'000 dollars canadiens
3. SOCIETE RADIO-CANADA (S.R.C.)
ATELIER DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL EN RADIO
(Montréal, 1-19 novembre 1982)
Le personnel du Bureau de Formation et du Perfectionnement (B.F.P.) de la Société Radio-Canada, pour servir d'encadrement aux stagiaires
4. ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (F.A.O.)
COLLOQUE AGRICOLE (Montréal, 21-27 mars 1982)
Deux experts comme intervenants

A noter aussi que plusieurs organismes-membres ont également aidé à la réalisation de certaines missions ponctuelles dans le cadre de la coopération inter-chaines.

ANNEXE CRÉAMÉNAGEMENT DU BUDGET 1983

	PREVU PAR LA CONF. GEN. 1981		DEPENSES EFFECTIVES EN 1982	ADOPTÉ POUR 1983
	BUDGET MINIMAL	BUDGET OPTIMAL		
<u>DEPENSES :</u>				
a) <u>SECRETARIAT / ADMINISTRATION</u>				
Traitements	120'000.--	130'000.--	105'741.--	170'741.--
Charges sociales	15'000.--	15'000.--	15'707.--	21'500.--
Prestations et services extérieurs	10'000.--	18'000.--	28'665.--	15'000.--
Déplacements / représentation	25'000.--	30'000.--	31'054.--	21'000.--
Loyer	6'000.--	6'000.--	5'100.--	5'100.--
Impression	1'000.--	1'500.--	1'323.--	1'504.--
Communication / fret	22'000.--	25'000.--	23'597.--	24'000.--
Fournitures de bureau	3'000.--	3'500.--	6'452.--	5'000.--
Abonnements, documentation	1'000.--	1'000.--	3'073.--	2'800.--
Frais de banque	300.--	300.--	1'273.--	1'300.--
Impôts	300.--	300.--	---	---
Amortissement	---	---	(5'700.--)	(7'200.--)
S O U S - T O T A U X	203'600.--	230'600.--	221'985.--	267'945.--
b) <u>BUREAU DE DIRECTION ET CONFERENCE GENERALE</u>				
Frais de Bureau	38'000.--	40'000.--	43'567.--	15'000.--
Caisse-voyage	13'000.--	23'000.--	---	28'000.--
Frais de la Conférence Générale	6'500.--	8'500.--	5'200.--	6'500.--
S O U S - T O T A U X	57'500.--	71'500.--	48'767.--	49'500.--
c) <u>ACTIVITES ET PROJETS</u>				
Prix CIRTEF	11'500.--	14'000.--	76.--	21'000.--
Activités professionnelles	20'000.--	50'000.--	87'690.--	15'000.--
Information, documentation	5'500.--	8'000.--	11'918.--	4'000.--
S O U S - T O T A U X	37'000.--	72'000.--	99'684.--	40'000.--
TOTAUX GENERAUX (DEPENSES)	298'100.--	374'100.--	370'436.--	357'445.--
<u>RECETTES</u>				
- Cotisations :				
Membres actuels	270'000.--	335'000.--	398'774.--	345'000.--
Nouveaux membres	---	---	---	25'000.--
- Contributions à la caisse-voyage				
	13'000.--	23'000.--	---	28'000.--
- Contributions extérieures				
	14'000.--	15'000.--	---	30'000.--
TOTAUX GENERAUX (RECETTES)	297'000.--	373'000.--	398'774.--	428'000.--
<u>RECAPITULATIF :</u>				
RECETTES :	428'000.--			
DEPENSES :	357'445.--			
EXCEDENT POSITIF :	70'555.--			
DEFICIT 1982 :	43'862.40			
EXCEDENT NET :	26'692.60			
	=====			

LES ACTIVITÉS DU CIRTEF DE JUIN 1978 A JUIN 1983

• ECHANGES DE PRODUCTIONS :

SUR 4 ANNEES

4 thèmes : 66 émissions produites par 17 chaînes radio et
15 chaînes télévision de 20 pays.

• ENTRAIDE OPERATIONNELLE :

SUR 2 ANNEES

17 actions : 14 de formation
3 d'aide aux chaînes.

• PERFECTIONNEMENT EN GESTION DES SERVICES RADIO-TELEVISION :

SUR 4 ANNEES

95 agents venant de 26 pays ont été formés au cours de 4 stages.

• DEVELOPPEMENT DE LA RADIO EDUCATIVE :

SUR 3 ANNEES

58 agents venant de 25 pays ont suivi 3 stages.

• LE COLLOQUE AGRICOLE (21 - 27 MARS 1982) :

28 participants + 10 observateurs et invités venant de 18 pays

a immédiatement débouché sur :

- a) l'Echange de Productions 1982-1983 se portant sur
"l'Eau et l'Environnement";
- b) une collaboration F.A.O./CIRTEF pour le lancement de deux
importants projets en 1983;
- c) des thèmes d'intérêt agricole et rural pour le Prix CIRTEF 1983.

• ECHANGE D'ANIMATEURS RADIO :

SUR 2 ANNEES

4 agents dans le sens Sud/Nord
2 agents dans le sens Nord/Sud

• UTILISATION DES MATERIELS LEGERS EN TELEVISION

SUR 1 ANNEE

formation de 16 agents venant de 15 pays.

• STAGE DE PERFECTIONNEMENT EN REALISATION RADIO

SUR 1 ANNEE

10 agents venant de 10 pays.

• FESTIVAL DE LA CHANSON FRANCAISE A SPA

SUR 1 ANNEE

3 artistes, 6 musiciens, 1 maître d'oeuvre venant de 7 pays et
présentés par leurs radios nationales.

BUDGETS POUR 1984 ET 1985

	<u>1984</u>	<u>1985</u>
<u>DEPENSES</u>		
61. <u>FRAIS DE PERSONNEL PERMANENT</u>		
61100 Traitements cadres	145'000.--	154'000.--
61110 Traitements secrétaires	63'000.--	67'000.--
61200 Charges sociales	30'000.--	34'000.--
	<u>238'000.--</u>	<u>255'000.--</u>
62. <u>SERVICES EXTERIEURS</u>		
62100 Honoraires intérimaires	9'000.--	10'000.--
62103 Honoraires chargés de mission	13'000.--	15'000.--
62104 Location/leasing	8'000.--	6'000.--
	<u>30'000.--</u>	<u>31'000.--</u>
63. <u>DEPLACEMENTS / REPRESENTATION</u>		
63100 Frais de missions	29'000.--	32'000.--
63200 Matériel de promotion	3'000.--	3'500.--
63300 Frais de représentation	4'000.--	5'000.--
	<u>36'000.--</u>	<u>40'500.--</u>
64. <u>LOYER</u>		
64000 Loyer Secrétariat Général	7'000.--	7'000.--
	<u>7'000.--</u>	<u>7'000.--</u>
65. <u>FRAIS DE SECRETARIAT</u>		
65100 Impressions	1'600.--	2'500.--
65200 Communications/fret	30'000.--	32'000.--
65300 Fournitures de bureau	7'000.--	8'000.--
65400 Abonnements, documentation	2'000.--	2'000.--
65500 Impôts, intérêts, amortissements	6'000.--	7'000.--
	<u>46'600.--</u>	<u>51'500.--</u>

	<u>1984</u>	<u>1985</u>
<u>67. REUNIONS ADMINISTRATIVES INTERNES</u>		
67100 Bureau de Direction : voyages	9'000.--	6'000.--
67110 Bureau de Direction : organisation	1'500.--	2'000.--
67300 Conférence Générale : voyages	--.--	50'000.--
67310 Conférence Générale : organisation	--.--	7'000.--
67320 Mise en réserve de la caisse-voyage	20'000.--	--.--
67400 Réunions régionales : voyages	10'000.--	10'000.--
67410 Réunions régionales : organisation	<u>1'500.--</u>	<u>1'500.--</u>
	42'000.--	76'500.--
 <u>68. DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>		
68000 Acquisition mobilier, appareils et équipement	<u>5'000.--</u>	<u>10'000.--</u>
	5'000.--	10'000.--
 <u>69. ACTIVITES ET PROJETS</u>		
69100 Echanges et coréalizations	10'000.--	17'000.--
69200 Coopération inter-chaînes	10'000.--	10'000.--
69300 Formation	20'000.--	20'000.--
69400 Information	<u>5'000.--</u>	<u>5'000.--</u>
	45'000.--	52'000.--
TOTAL DES DEPENSES :	449'600.--	523'500.--
 <u>RECETTES</u>		
<u>70. 70000 Cotisations des membres :</u>		
- catégorie A : (SFR 6'700.-- x 27/30)	180'900.--	201'000.--
- catégorie B : (SFR 12'500.-- x 2/3)	25'000.--	37'500.--
- catégorie C : (SFR 22'500.-- x 10)	225'000.--	225'000.--
- catégorie D : (SFR 6'700.-- x 2/3)	13'400.--	20'100.--
- nouveaux membres : SFR 6'700.-- x 3)	<u>20'100.--</u>	<u>25'100.--</u>
	464'400	508'700.--
 <u>71. 71000 Contributions spéciales</u>		
71200 Contributions à la caisse-voyage	30'000.--	55'000.--
	<u>20'000.--</u>	<u>20'000.--</u>
	50'000.--	75'000.--
TOTAL DES RECETTES :	514'400.--	583'700.--
EXCEDENT :	64'800.--	60'200.--

PROCES-VERBAL DE LA REUNION CONJOINTE
DES BUREAUX DE DIRECTION SORTANT ET ENTRANT

(à Hammamet, Tunisie, le 5 mai 1983)

1. Ouverture

Le Président élu du CIRTEF, Monsieur Moncef BEN MAHMOUD, Directeur Général de la Radiodiffusion-Télévision Tunisienne (R.T.T.) ouvre la séance en indiquant que conformément aux statuts (art. 44,c), les Bureaux de Direction sortant et entrant doivent tenir une réunion pour la passation des pouvoirs pour éventuellement régler toute question relative au transfert des dossiers.

2. Discussion sur le sujet

Aucun dossier en instance n'a donné lieu à des remarques ou discussions entre les deux bureaux. Le transfert des pouvoirs est achevé sans autre formalité.

3. Date et lieu de la prochaine réunion statutaire

Le nouveau Bureau convient de tenir sa prochaine réunion à la suite de la réunion des directeurs africains de radio-télévision que convoquera la Coopération Bilatérale Française au cours de l'automne 1983.

- **La Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Francophone (R.T.B.F.)**
Bd Auguste-Reyers 52 - 1040 Bruxelles, Belgique
Tél. 737 21 11 - Téléx 613132
- **L'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (O.R.T.B.)**
Case postale 366 - Cotonou, Bénin
Tél. 31 47 40 - Téléx 5208 - Télégr. RadioBénin-Cotonou
- **La Radiodiffusion Nationale du Burundi (R.N.B.)**
Case postale 1900 - Bujumbura, Burundi
Tél. 3585 - Téléx 41 - Télégr. RadioBurundi
- **La Radiodiffusion du Cameroun (R.D.C.)**
Yaoundé, Cameroun
Tél. 22 10 22 - Téléx 8215 - Télégr. Mimfoc
- **La Société Radio-Canada (S.R.C.)**
1400 est. bd Dorchester - Montréal, Québec - Canada H2L 2M2
Tél. 285 32 11 - Téléx 5267417
- **La Société de Radio-Télévision du Québec (S.R.T.Q.)**
Rue Fullum 900 - Montréal, Québec - Canada H2K 3L7
Tél. 873 46 11 - Téléx 525908
- **L'Office de la Télécommunication Éducative de l'Ontario (O.T.E.O.)**
Case postale 200 - succ. G - Toronto, Ontario - Canada M4T 2T1
Tél. 484 20 00 - Téléx 623547
- **La Radiodiffusion-Télévision Centrafricaine (R.T.C.)**
Case postale 940 - Bangui, République Centrafricaine
Tél. 61 17 55 - Téléx 5289 - Télégr. Radio Centrafricaine
- **Radio-Comores**
Case postale 250 - Moroni, Iles Comores
Tél. 2261 - Téléx 241
- **La Radiodiffusion-Télévision Congolaise (R.T.C.)**
Case postale 2241 - Brazzaville, Congo
Tél. 81 24 73 - Téléx 5299
- **La Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne (R.T.I.)**
Télévision: Case postale 8883 - Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
Tél. 43 90 39 - Téléx 2293
Radio: Case postale V 191 - Abidjan, Côte d'Ivoire
Tél. 32 41 52 - Téléx 3501
- **Education Extra-Scolaire (TMA pour tous)**
Case postale V 40 - Abidjan, Côte d'Ivoire
Tél. 32 50 71 / 32 50 27 - Téléx 3601
- **L'Institut National de la Communication Audiovisuelle (INA)**
Bd Jules-Ferry 21-23 - 75011 Paris, France
Tél. 355 44 84 - Téléx 670296
- **La Société Radio-Kenya (SRK)**
Av. du Président-Kennedy 116 - 75786 Paris, Cédex 16, France
Tél. 220 24 24 - Téléx 200002
- **La Société Nationale Télévision Française 1 (TF 1)**
Rue Cognac-Jay 15 - 75330 Paris, Cédex 07, France
Tél. 555 35 35 - Téléx 260003
- **La Radio-Télévision de la Communauté Culturelle Francophone (O.R.T.S.)**
Bd de la République 88 - Case postale 1765 - Dakar, Sénégal
Tél. 21 14 72 - Téléx 634 - Télégr. Radiosénégal
- **Le Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI)**
Université de Dakar - Dakar-Fann, Sénégal
Tél. 21 68 75 - Téléx 3338
- **Radio-Seychelles**
Case postale 321 - Victoria, Ile Mahé, Seychelles
Tél. 22541 - Téléx 2280 - Télégr. Secinia, Seychelles
- **La Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (S.S.R.)**
Av. de la Gare 6 - 1001 Lausanne, Suisse
Tél. 20 59 11 - Téléx 425825
- **La Radiodiffusion Nationale Tchadienne (R.T.N.)**
Case postale 892 - N'Djaména, Tchad
Tél. 2505 - Téléx 5201 - Télégr. Radio Tchad
- **La Radiodiffusion-Télévision de la Nouvelle Maroch**
Case postale 3286 - Lomé, Togo
Tél. 21 53 56 - Téléx 5320 - Télégr. RadioTogo
- **La Radiodiffusion-Télévision Tunisienne (R.T.T.)**
Av. de la Liberté - Tunis, Tunisie
Tél. 287 300 - Téléx 12365 - Télégr. Radiodiffusion-Tunis
- **Radio-Vanuatu (R.V.)**
Port-Vila - République du Vanuatu
Tél. 29 99 - Téléx 1046 (mh) - Télégr. Radio Vanuatu - Port-Vila
- **Radio-Télévision Vietnamienne (R.T.V.N.)**
Rue Quan Su 58 - Hanoi, Vietnam
tél. 55249 Hanoi
- **Office Zaïrois de Radiodiffusion et de Télévision (O.Z.R.T.)**
Case postale 3164 - Kinshasa, Congo; Zaire
Tél. 231 71 75 - Téléx 21583 (vorakin zi)
- **La Société Antenne 2 (A 2)**
Rue de Montessuy 5 - 75341 Paris, Cédex 07, France
Tél. 355 32 50 - Téléx 204068
- **La Société France-Réunions 3 (FR 3)**
Av. du Recteur-Poincaré 5 - 75782 Paris, Cédex 16, France
Tél. 230 22 22 - Téléx 630720
- **Télédiffusion de France (TDF)**
Rue Barbès 21-27 - 92120 Montrouge, France
Tél. 657 11 15 - Téléx 250738
- **La Société Française de Production (SFP)**
Rue des Alouettes 36 - 75935 Paris, Cédex 19, France
Tél. 203 99 04 - Téléx 211762
- **La Radiodiffusion-Télévision Gabonaise (R.T.G.)**
Case postale 10150 - Libreville, Gabon
Tél. 73 27 84 - Téléx 5342 - Télégr. RadiotéléCabon
- **La Radiodiffusion-Télévision Guinéenne (R.T.G.)**
Case postale 291 - Conakry, Guinée
Tél. 44 14 10 - Téléx 640
- **La Télévision Nationale d'Haïti (R.T.N.H.)**
Case postale 13400 - Port-au-Prince, Haïti
- **La Radio Nationale d'Haïti - 4 VRD**
Rue du Magasin de l'Etat - Case postale 1143 - Port-au-Prince, Haïti
Tél. 224 20 - Télégr. 4 VRD-PAP
- **La Radio-Télévision Voltaïque (R.T.V.)**
Case postale 7029 - Ouagadougou, Haute-Volta
Tél. 368 01 - Téléx 5231 - Télégr. Radiovolta Ouaga
- **Télé-Liban**
Case postale 4948 - Beyrouth, Liban
Tél. 300 360 - Téléx 20923
- **Radio-Mali**
Case postale 171 - Bamako, Mali
Tél. 224 74 - Téléx 421 - Télégr. RadioMali
- **La Radiodiffusion-Télévision Marocaine (R.T.M.)**
Rue El Brihi 1 - Rabat, Maroc
Tél. 600 09 - Téléx 31010 (radio) 31984 (TV) - Télégr. R.T.M.-Rabat
- **La Radiodiffusion-Télévision Mauricienne (R.T.M.)**
Case postale 48 - Forest Side - Curepipe, Ile Maurice
Tél. 650 01 - Téléx 4230 - Télégr. Broadcast Port-Louis
- **L'Office de Radiodiffusion-Télévision de Mauritanie (O.R.T.M.)**
Case postale 200 - Nouakchott, Mauritanie
Tél. 521 64 - Téléx 515 - Télégr. RadioMauritanie
- **L'Office de Radiodiffusion-Télévision du Niger (O.R.T.N.)**
Case postale 36 - Niamey, Niger
Tél. 72 22 72 - Téléx 5229 - Télégr. RadioNiger
- **Radio-Rwanda**
Case postale 83 - Kigali, Rwanda
Tél. 5665 - Téléx 557 - Télégr. RadioRwanda

LES MEMBRES DU CIRTEF

au 31 mai 1983

(selon l'ordre alphabétique des pays)

LE CIRTEF COMPTE

- 40 sociétés membres
- sur 30 pays
- réparties en

AMERIQUE DU NORD

AFRIQUE

ASIE

EUROPE

PROCHE ET MOYEN-ORIENT

LES MEMBRES DU CIRTEF
le 11 mai 1987

Le CIRTEF est une association professionnelle
dont le fonctionnement repose sur:

une Conférence Générale biennale

un Bureau de Direction

un Secrétariat Général permanent logé au
17e étage de l'édifice de la Télévision Suisse
Romande à Genève.

CIRTEF

CONSEIL INTERNATIONAL
DES RADIOS-TELEVISIONS
D'EXPRESSION FRANCAISE

Case postale 234
1211 Genève 8, Suisse
Tél. 022/28 12 11
Télex 428274 CIRT CH



CIRTEF

20, quai Ernest-Ansermet
Case postale 234
1211 Genève 8, Suisse
Tél.: (022) 28 12 11
Télex: 28 274 (CIRT CH)